

# 2020

## Rapport annuel 2020



---

BANQUE EUROPÉENNE  
Crédit  Mutuel

---

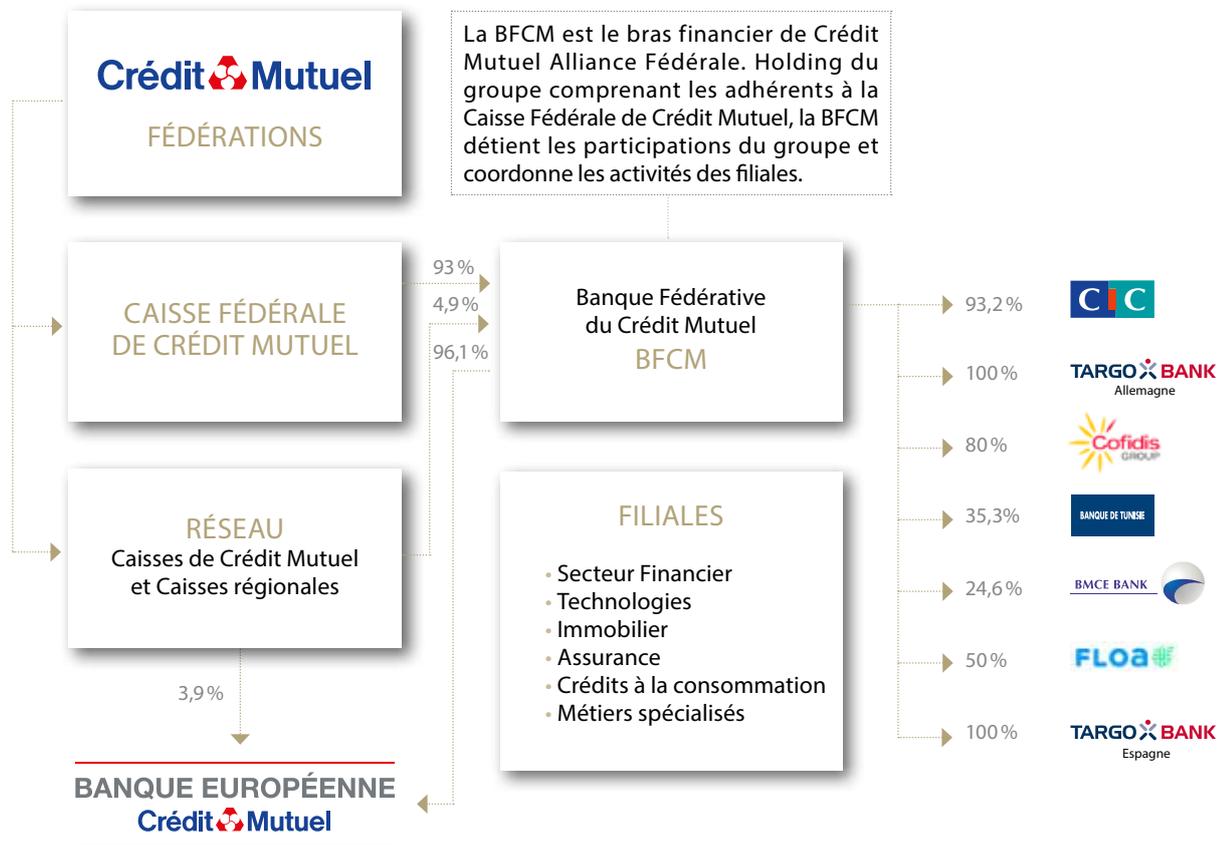
LA BANQUE DES ENTREPRISES  
ET DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER  
DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

**BANQUE EUROPÉENNE**  
**Crédit Mutuel**

La BECM est la banque des entreprises et des professionnels de l'immobilier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale\*. S'appuyant sur la puissance financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et notamment de la BFCM, la BECM est une banque à taille humaine, largement décentralisée, proche de ses clients, avec des circuits de décisions courts.

La stratégie de la BECM repose sur des valeurs de proximité, de réactivité et de compétence qui en font la banque référente de l'entreprise au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Autant d'atouts qui permettent de développer avec les clients des relations personnalisées et durables, en France et à l'international.



\* Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe les Caisses de Crédit Mutuel des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile de France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée, Anjou, Antilles-Guyane et Massif Central. Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe également la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales, notamment le CIC, Euro-Information, les Assurances du Crédit Mutuel (ACM), TARGOBANK, Cofidis Group, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), Banque de Luxembourg, Banque Transatlantique et Homiris.



## 1. Rapports et résolutions

Rapport de gestion du Directoire	6
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	17
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	19
Projet de résolutions au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire	20

## 2. Rapport du Conseil de Surveillance

Composition des organes de direction	22
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	24
Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	26
Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital	26
Observations du Conseil de surveillance	26
Rémunération des mandataires sociaux	26
Principes et règles de rémunération de la population identifiée	27
Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	28

## 3. États financiers

Bilan	33
Compte de résultat	35

## 4. Notes annexes

Notes annexes aux comptes annuels	37
Notes annexes au bilan	43
Notes annexes au hors bilan	58
Notes annexes au compte de résultat	60
Renseignements concernant les filiales et participations	66

## 5. Résultats financiers

Résultats financiers de la société	69
------------------------------------	----



BANQUE EUROPÉENNE  
Crédit Mutuel

# 1 Rappports et résolutions

# 1. Rapports et résolutions



## ■ LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

De gauche à droite : Bertrand DE BUYER, Olivier CHAMBAUD, Bruno LIGONNET, Claude KOESTNER.

## Rapport de gestion du directoire

### **UNE ANNÉE 2020 SOUS LE SIGNE DE L'ÉPIDÉMIE**

La crise sanitaire, sans précédent, a frappé l'économie mondiale en 2020. L'évolution des contaminations au coronavirus a rythmé l'activité économique tout au long de l'année. Les mesures strictes de confinement mises en place au premier semestre dans plusieurs pays ont entraîné l'arrêt des activités et un choc puissant sur la croissance mondiale. Si celle-ci a pu rebondir avec les déconfinements, la difficulté à maîtriser l'épidémie en l'absence de solutions médicales a contraint certains pays à de nouvelles restrictions durant l'automne. Dans ce contexte, les Etats associés aux banques centrales ont dû intervenir massivement. Ainsi pour soutenir les entreprises et les ménages, ils ont mis en place des plans de soutien budgétaire ou des politiques monétaires ultra-accommodantes. Le lancement des campagnes de vaccination, l'amélioration de la visibilité sur le plan politique avec l'élection aux Etats-Unis de Joe Biden, l'accord sur le Brexit et la validation du plan de relance européen apportent, en fin d'année, quelques lueurs d'espoirs.

### **ETATS ET BANQUES CENTRALES AU CHEVET DES ÉCONOMIES FACE À LA PANDÉMIE**

En zone euro, le premier confinement a entraîné une chute brutale de l'activité et une récession historique au premier semestre. Si la croissance a rebondi très fortement grâce au déconfinement au cours de l'été, l'embellie a été de courte durée. Le retour de l'épidémie à l'automne a entraîné le renforcement des contraintes sanitaires jusqu'en fin d'année. Les économies européennes ont su s'adapter à ces restrictions. L'impact a été nettement moins fort qu'au printemps, avec un découplage plus marqué entre les différents secteurs d'activités. Afin de limiter les faillites et les licenciements, les Etats ont déployé des soutiens budgétaires sans précédent via des mesures d'urgence ou des coopérations inédites entre les pays membres. Le plan de relance intra-européen validé de 750 milliards d'euros est constitué de prêts, de subventions et d'un endettement commun. Cependant, ces actions vont inéluctablement creuser la dette publique. C'est pourquoi la Banque Centrale Européenne a mis en place une politique monétaire ultra-accommodante largement renforcée pour limiter les conséquences sur les taux d'intérêts. Une nouvelle enveloppe d'achats d'actifs (PEPP) a été déployée - et relevée à plusieurs reprises -, pour assurer des conditions de financement extrêmement favorables et soutenir la liquidité pour les banques et les investisseurs.

Aux Etats-Unis, les mesures sanitaires mises en place au premier semestre ont été moins strictes qu'en zone euro induisant un creux économique moins important. La situation sanitaire est cependant restée très inégale en fonction des Etats, et plusieurs vagues épidémiques se sont succédées nécessitant le maintien de restrictions. L'économie américaine a surpris par sa résilience avec des aides aux ménages et aux entreprises qui ont joué un rôle crucial. Le premier plan de relance massif validé au printemps (plus de 3 000 milliards de dollars, soit environ 15 % du PIB) a poursuivi ses effets sur l'économie jusqu'au quatrième trimestre, grâce à la consommation portée par l'effet de traîne de la hausse des revenus des ménages. Pour autant, face à la dissipation progressive de ce soutien budgétaire et au risque de rechute de la croissance en pleine recrudescence de l'épidémie suite aux fêtes, le Congrès américain a approuvé en décembre une nouvelle enveloppe de relance de 892 milliards de dollars. La Fed a aussi apporté un soutien monétaire historique avec la baisse de ses taux directeurs (-150 pb à [0% ; 0,25%]), des achats d'actifs massifs ou encore des programmes inédits pour le financement des entreprises et des collectivités locales. Si l'institution n'a pas eu à assouplir davantage sa politique monétaire au second semestre, elle a inscrit son soutien dans la durée.

Premier pays touché par l'épidémie, la Chine a progressivement retrouvé son rôle de locomotive de la croissance mondiale grâce à une bonne gestion sanitaire et la hausse de la demande mondiale. Un retour progressif à la normale a permis à la Chine de retrouver son niveau de PIB d'avant-crise dès le second trimestre et finir l'année avec un taux de croissance positif. Le pays a également contribué à porter les secteurs industriels des pays développés et de ses voisins, dont les pays membres du nouvel accord de libre-échange Asie-Pacifique « RCEP » conclu mi-novembre. Pour les autres pays émergents, la maîtrise de l'épidémie reste très difficile. Les contraintes sanitaires mises en place pèsent cependant moins lourd sur l'économie que dans les pays développés. S'ils n'ont pas tous bénéficié à parts égales de la locomotive chinoise, les pays émergents ont pu profiter du regain de confiance au second semestre, d'un soutien budgétaire encore important et de la remontée du prix des matières premières.

Après une chute très marquée jusqu'en avril, due au passage temporaire de la référence américaine WTI en négatif et aux tensions sur les capacités de stockage et d'effondrement de la demande, les cours du pétrole ont retrouvé des couleurs. Cette reprise a été portée par la réouverture progressive des économies et la forte réduction de la production mondiale. Le dynamisme de la demande en Asie, et surtout en Chine, a contribué à la forte progression des cours du Brent, en fin d'année, pour s'installer autour de 50 \$/b. La hausse s'explique surtout par la détermination de l'OPEP+ (OPEP + Russie) à rester durablement en soutien des cours, en faisant preuve de flexibilité dans ses coupes de production.

#### L'ANNÉE 2020 OFFRE UNE MEILLEURE VISIBILITÉ SUR LE CONTEXTE POLITIQUE INTERNATIONAL

Aux Etats-Unis, le démocrate Joe Biden a remporté l'élection présidentielle. Le parti démocrate a conservé sa majorité à la

Chambre des représentants, avant de finalement remporter le Sénat suite aux élections en Géorgie le 5 janvier 2021. Joe Biden va traiter en priorité les dossiers de la lutte contre l'épidémie, la validation d'un nouveau plan de relance, des investissements massifs dans les infrastructures et la lutte contre le réchauffement climatique. A l'international, l'axe est mis sur la réduction des risques commerciaux, notamment avec les pays développés. La Chine restera au cœur de la politique étrangère de Washington.

En Europe, après une année de discussions chaotiques laissant planer une sortie brutale du Royaume-Uni de l'Union européenne, un accord a été trouvé le 24 décembre à 7 jours avant la fin de la période de transition du Brexit. Afin de valider un traité de libre-échange sur les biens qui permet d'éviter la mise en place de droits de douane, Londres et Bruxelles ont fait des compromis sur les points bloquants comme la pêche et le maintien d'un niveau de concurrence équitable. Plusieurs éléments ont toutefois freiné l'impact positif sur la Livre sterling. En effet, les contrôles aux frontières resteront nécessaires, l'accord ne couvre pas les services, et l'arrivée d'un nouveau variant de la Covid-19 a obligé le pays à se reconfiner. Le coût économique et logistique sera important pour le Royaume-Uni et les entreprises.

#### EN FRANCE, RÉCESSION HISTORIQUE SUR FOND D'ÉPIDÉMIE

En France, les mesures de confinement, en place dès le 17 mars, ont conduit à une chute du PIB très marquée au premier semestre. En zone euro, la France a été l'un des pays les plus impactés en termes de croissance due à une période de confinement plus longue entraînant une perte d'activité d'environ -30 % en avril. Le déconfinement, à partir de mi-mai, et les mesures de soutien gouvernementales ont permis à la croissance de rebondir très fortement pendant l'été. Pour préserver l'emploi, le pouvoir d'achat des ménages et limiter les faillites, le gouvernement a mis en place le chômage partiel, des prêts garantis par l'Etat, des fonds de solidarité, en attendant le déploiement du plan de relance de 100 milliards d'euros destiné à préparer l'après-crise. L'automne a toutefois sonné le glas de l'embellie économique avec la forte reprise de l'épidémie et le retour des restrictions sanitaires, induisant un deuxième confinement fin octobre. S'il s'est avéré moins pénalisant pour l'activité que le premier (-12 % de perte d'activité en novembre), il a durement touché certains secteurs comme les services. La décure du rythme de nouveaux cas de Covid-19 n'a pas été aussi forte qu'espérée, entraînant un retard dans le programme de réouverture de certaines activités après la levée du confinement le 15 décembre.

**François DUHEN**

*Chef économiste & Stratégiste CIC Market Solutions*

*Achevé de rédiger le 20 janvier 2021*

#### BANQUE EUROPÉENNE DU CRÉDIT MUTUEL (BECM)

Filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au service de l'économie des régions, la BECM est la banque des entreprises et des

professionnels de l'immobilier sous la marque Crédit Mutuel. Elle intervient sur ces marchés en complémentarité avec les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Au service des acteurs économiques des régions, la BECM leur propose des services et des solutions innovantes.

Elle est présente en France et en Allemagne. Pour accompagner ses clients sur l'ensemble de leurs besoins, elle met à leur disposition 431 collaboratrices et collaborateurs dans un réseau commercial composé de 55 agences.

Par marché, le réseau de la BECM est composé de :

- 37 agences sur le marché des entreprises en France et en Allemagne,
- 16 agences sur le marché des professionnels de l'immobilier,
- 2 agences spécialisées dédiées à des niches du marché Grand Public.

Par territoire, le réseau de la BECM est composé de :

- 47 agences en France,
- 8 agences en Allemagne.

Elle détient une filiale à Monaco, la BECM Monaco, qui est essentiellement orientée vers le marché Grand Public.

Sur le marché des entreprises, la BECM apporte à l'ensemble des entreprises en France une technicité et une valeur ajoutée pour une relation client augmentée, qu'elle soit physique ou digitale. Les collaborateurs disposent de compétences spécifiques pour accompagner les clients dans leur stratégie, à chacun des stades de leur développement.

En France, les clients de la BECM sont de petites, moyennes et grandes entreprises, auxquelles la BECM propose ses solutions de financement et d'épargne ainsi que les produits et services des filiales métiers du Groupe, sous la marque Crédit Mutuel, dans tous les domaines reliés au marché des entreprises.

En Allemagne, la BECM est présente sur deux segments de clientèle entreprise :

- les grandes entreprises allemandes, auxquelles elle apporte notamment la solidité financière, également reconnue outre-Rhin, de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- les filiales allemandes de groupes français et les entreprises allemandes présentes en France, auxquelles elle procure un service dédié, en s'appuyant sur sa connaissance fine des marchés locaux.

Sur le marché de l'immobilier, la BECM intervient en financement et en équipement des promoteurs, aménageurs immobiliers et marchands de biens en France et en financement auprès des grandes foncières et des investisseurs immobiliers en France et en Allemagne.

La BECM est un partenaire important des promoteurs immobiliers en France pour le financement de programmes de logements neufs notamment. Elle accompagne aussi les aménageurs privés et les marchands de biens.

Par sa connaissance des marchés et des opérateurs, elle joue un rôle-clé dans la chaîne de valeur immobilière et elle favorise ainsi :

- la prise de mandats de ventes de biens immobiliers par Afédim, l'agence immobilière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- le développement de la télésurveillance avec Euro Protection Surveillance (Homiris), par le pré-équipement des programmes financés,
- la production de crédits à l'habitat par les réseaux Grand Public du Groupe.

Avec une équipe dédiée à Paris et à Francfort, spécialisée dans le domaine de l'investissement immobilier en France et en Allemagne, la BECM accompagne les sociétés foncières françaises et allemandes dans leur besoin de financement d'immeubles locatifs à caractère commercial et tertiaire.

En 2020, la BECM a ouvert une agence pour les entreprises à Clermont-Ferrand, en accompagnement de l'arrivée de la fédération de Crédit Mutuel Massif Central dans Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Avec l'arrivée dans Crédit Mutuel Alliance Fédérale de la fédération de Crédit Mutuel Antilles-Guyane, la BECM a également fait évoluer son organisation sur le marché des entreprises dans les Antilles, et a ainsi fermé son agence à Sint-Maarten côté néerlandais. Elle a préparé son implantation sur le territoire des Antilles Françaises et ouvert début janvier 2021 une agence en Martinique et une agence en Guadeloupe.

Ces nouvelles agences complètent la présence de la banque sur les territoires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### **UNE CRISE SANITAIRE QUI A PROFONDÉMENT MARQUÉ L'ANNÉE 2020**

La crise exceptionnelle et inédite provoquée par la pandémie due au coronavirus a profondément marqué l'année 2020 de la BECM, comme l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Les priorités ont consisté à protéger les collaborateurs et à apporter un soutien de proximité aux clients.

Pour protéger les collaborateurs et assurer une continuité de services pour ses clients, la BECM a immédiatement organisé le télétravail en situation de crise et déployé son Plan d'Urgence et de Poursuite des Activités (PUPA) avec la mise en coopération des agences.

Pour le télétravail, elle bénéficiait d'atouts résultant des choix d'équipement et d'organisation faits dans les années antérieures :

- Un taux d'équipement élevé en ordinateurs portables, que la banque a complété en 2020. Tous les collaborateurs et les collaborateurs disposent d'un ordinateur portable et d'une connexion sécurisée à distance ;
- Un équipement en smartphones pour tous les commerciaux ;
- Une pratique répandue de la visioconférence en interne et avec ses clients ;

- Une sous-traitance des flux auprès de CCS pour toutes les agences entreprises en France, sécurisant les process et augmentant la qualité et la fluidité des traitements administratifs ;
- Une organisation décentralisée adossée sur de fortes délégations de décisions de crédits ;
- Une culture d'entreprise basée sur la responsabilité au plus près du terrain et sur une large autonomie.

L'engagement des collaboratrices et des collaborateurs de la BECM et leur mobilisation exceptionnelle, y compris lors de la période de confinement strict, ont été déterminants dans l'accompagnement des clients et pour la sauvegarde de l'économie et de l'emploi dans les territoires.

Sur simple demande de ses clients, les contrats de crédit-bail mobilier et immobilier, les crédits amortissables à moyen et long terme aux entreprises et aux investisseurs immobiliers accordés par la BECM ont fait l'objet d'une suspension des échéances sans frais et sans pénalités jusqu'à fin septembre 2020. Au-delà, de nouvelles mesures de reports d'échéances ont été proposées aux entreprises pour lesquelles c'était une nécessité.

La BECM a également mis en œuvre dans les meilleurs délais les dispositifs d'accompagnement des pouvoirs publics au bénéfice de sa clientèle. Ainsi, 1,1 milliard d'euros de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) ont été débloqués au cours de l'année 2020. Les délégations d'octroi de crédits ont été adaptées pour répondre rapidement et efficacement aux demandes de PGE.

La crise du coronavirus, hors norme, a montré, plus que jamais, l'utilité d'une présence territoriale et d'une agilité d'action pour accompagner les clients à traverser cette période.

En Allemagne, l'ensemble des mesures de protection des salariés a été transposé de façon pertinente et cohérente avec les dispositions retenues par les autorités allemandes. Dans ce contexte, la BECM a reporté à 2021 son plan d'ouverture d'agences à Berlin et à Essen.

La crise sanitaire a aussi transformé les comportements des clients et les relations qu'ils entretiennent avec leur banque. La BECM s'est continuellement adaptée aux nouvelles attentes de ses clients, avec une proximité et une écoute accentuées, même à distance.

La crise sanitaire a influé également sur le volume des activités de la BECM, avec une croissance forte des crédits et plus encore des dépôts de la clientèle, ainsi que sur ses résultats financiers, qui restent cependant solides et confortés par une reprise significative au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2020.

## **L'ACTIVITÉ AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE ET LES RÉSULTATS FINANCIERS**

L'activité reste soutenue, tant en dépôts, exceptionnellement gonflés par plusieurs périodes d'arrêt des investissements dans les entreprises et par l'anticipation d'une crise durable, qu'en crédits, portés par les crédits de trésorerie (PGE).

### **■ LES CRÉDITS**

Les encours de crédits nets de provisions progressent de + 8,8 % à 17 251 millions d'euros. Cette hausse de 1 398 millions d'euros intègre 1 140 millions d'euros de PGE.

Les crédits d'investissement progressent de + 5,1 %, à 10 773 millions d'euros et représentent 62,5 % des crédits nets.

Les crédits de trésorerie progressent de + 1 033 millions d'euros, à 2 736 millions d'euros dont 1 140 millions d'euros de PGE, et représentent 15,9 % des crédits nets.

Les crédits promoteurs et marchands de biens sont en hausse de + 4,2 %, à 1 426 millions d'euros, et représentent 8,3 % des crédits nets.

Les créances douteuses et litigieuses brutes s'élèvent à 297,6 millions d'euros, en baisse de 20,5 millions d'euros. Le stock de provisions est en réduction de - 3,2 %, à 186,4 millions d'euros.

Le taux de créances douteuses ressort à 1,7 % à fin 2020 et le taux de couverture est de 62,6 % à fin 2020.

En hors bilan, les engagements en faveur de la clientèle sont en hausse de + 12,4 % à 7 301 millions d'euros et sont composés essentiellement des crédits confirmés non tirés.

Les garanties d'ordre de la clientèle sont en progression de + 3,6 %, à 4 484 millions d'euros, et sont composées à hauteur de 2 866 millions d'euros de Garanties Financières d'Achèvement, qui font partie du financement de la promotion immobilière, et des garanties données dans le cadre des activités des filiales du groupe, notamment Crédit Mutuel Leasing, Crédit Mutuel Real Estate Lease et Crédit Mutuel Leasing GmbH en Allemagne.

### **■ LES RESSOURCES**

Les dépôts comptables de la clientèle sont en hausse de + 12,9 %, soit + 2 204,8 millions d'euros, à 19 244,5 millions d'euros.

Cette progression de 2 205 millions d'euros est à comparer à la hausse des crédits de 1 398 millions d'euros et fait apparaître une réduction de 807 millions d'euros de l'impasse financière.

Au 31 décembre 2020, les dépôts comptables sont supérieurs aux crédits tirés de 1 993,5 millions d'euros.

Les comptes à terme progressent de + 12,7 %, à 10 030 millions d'euros et représentent, comme l'an dernier, 52 % des dépôts comptables.

Les comptes courants créditeurs sont en hausse de + 28,3 %, à 8 244 millions d'euros et représentent 42,8 % des dépôts comptables contre 37,7 % à fin 2019.

Les livrets non réglementés et les Tagesgeldkonto allemands sont en baisse de - 44,6 %, à 937 millions d'euros et représentent 4,9 % des dépôts comptables contre 9,9 % à fin 2019.

En hors bilan, les garanties reçues de la clientèle s'élèvent à 1 103,3 millions d'euros dont 1 018 millions d'euros correspondent aux contre-garanties reçues de BPI (pour le compte de l'Etat) sur les PGE.

## ■ LES RÉSULTATS FINANCIERS

La marge d'intérêts, à 167,7 millions d'euros, est en baisse de - 2,7 % par rapport au 31 décembre 2019.

Le taux de rendement des crédits à la clientèle ressort à 1,28 %, en baisse de 11 points de base, notamment du fait des PGE et de la baisse de rendement des crédits d'investissement de 6 points de base à 1,32 %. Retraité des encours de PGE, le taux de rendement des crédits ressort à 1,33 %, en repli de 6 points de base.

Le coût des ressources de la clientèle est stable à 0,07 %.

Le résultat des opérations avec la clientèle est en progression de + 1 million d'euros, à 209 millions d'euros.

Le résultat des opérations de trésorerie est en baisse de 8,1 millions d'euros et constitue la principale explication de la baisse de la marge d'intérêts.

Le résultat des opérations de couverture est en repli de - 0,8 million d'euros, à 7,6 millions d'euros. Il n'y a pas eu de nouveaux contrats de couverture de taux en 2020.

Le taux de marge ressort à 0,98% contre 1,14 % en 2019, soit - 16 points de base.

Les autres éléments du PNI, à 60,7 millions d'euros, sont en repli de - 11,1 %.

Les commissions nettes d'engagement et de non-utilisation, à 26,7 millions d'euros, progressent de + 3,7 %.

Les commissions sur cautions sont en repli de - 15,5 %, à 24,3 millions d'euros. La promotion immobilière représente 78 % de ces commissions et les commissions sur GFA, à 18,9 millions d'euros, sont en repli de - 19,7 %.

Les commissions d'engagements et de risques sur le crédit-bail mobilier, immobilier, l'affacturage et les crédits documentaires sont stables, à 5,1 millions d'euros.

Les commissions nettes sont en baisse de - 2,2 %, à 70,6 millions d'euros.

Les commissions de comptes, à 19 millions d'euros, sont en repli de - 4,4 %.

Les commissions sur crédits baissent de - 2,1 %, à 25,1 millions d'euros. Sur le marché entreprises France, les commissions sur crédits progressent de + 26 %, à 11,9 millions d'euros. Sur l'agence Foncières France, elles progressent de + 16,5 % à 7,6 millions d'euros. Sur la promotion immobilière, elles sont en hausse de + 16,5 %, à 5,2 millions d'euros.

Les commissions sur la monétique sont en baisse de -15,5 %, à 7,9 millions d'euros.

Les commissions de services sont en progression de + 6,8 %, à 10,5 millions d'euros. Sur l'entreprise France, elles baissent de - 2,7 %, à 8,9 millions d'euros. Sur l'Allemagne, elles progressent fortement à 0,8 million d'euros dont 0,5 million d'euros de frais de garde facturés sur les Comptes à Terme depuis octobre 2020.

Les gains sur portefeuille de négociation sont en baisse, à 0,7 million d'euros. Ils sont essentiellement constitués d'opérations de change en Métropole.

Les autres charges nettes d'exploitation sont en hausse de 0,5 million d'euros, à - 1,7 million d'euros.

Le Produit Net Bancaire (PNB) se situe à 300,8 millions d'euros, en repli de seulement - 5,1 %. En dépit du contexte de crise, la mobilisation collective et l'efficacité du modèle d'affaires de la BECM, fondé sur deux piliers, les entreprises et les professionnels de l'immobilier, se sont traduits par une bonne résistance du PNB et une contribution accrue du marché de l'immobilier à ce résultat.

Les frais de fonctionnement sont en réduction de - 3,2 %, à 97,4 millions d'euros. Ils sont maîtrisés et ils reflètent des choix d'investissement qui privilégient l'humain et la technologie. Les frais de personnel nets sont en hausse de + 2,7 %, à 47,7 millions d'euros. Les frais de transport et déplacement sont en forte baisse de - 50 %, à 1,1 million d'euros. Les taxes et impôts sur les institutions financières sont en hausse de + 12,8 %, à 15,9 millions d'euros.

Le coefficient d'exploitation, à 32,4 %, se dégrade légèrement de 63 points de base, mais se maintient à un niveau bas.

Le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 203,4 millions d'euros, en baisse de - 6 %.

Le coût du risque avéré s'élève à 58,8 millions d'euros, en hausse de + 23,1 millions d'euros.

Le coût du risque avéré sur le résultat brut d'exploitation ressort à 28,9 %, en hausse de 12,4 points.

Le coût du risque avéré sur les encours de crédits bruts ressort à 0,34 %, en hausse de 11 points de base.

Le résultat courant avant impôt est à 144,6 millions d'euros, en baisse de - 20%.

Le résultat net ressort à 95,5 millions d'euros, en repli de - 19,1 %.

## ■ DES FONDS PROPRES EN AUGMENTATION

La BECM s'astreint à respecter une exigence de fonds propres année par année en cohérence avec le développement de ses risques (risques de crédits bilan et hors bilan et risques opérationnels).

La BECM affiche au 31 décembre 2020 un ratio de fonds propres CET1 « Common Equity Tier 1 » de 11,37 % et un ratio de levier de 4,82 % (sans mesures transitoires).

## UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES

En 2020, la politique de ressources humaines de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est vue saluée à travers plusieurs distinctions de référence : Crédit Mutuel a été lauréat du prix du Meilleur employeur secteur banque délivré par Statista et Capital, tandis que Targobank en Allemagne est désigné Top Employer en Allemagne.

Depuis 2017, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté un statut social commun pour les salariés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France qui contribue à développer la culture d'entreprise, consolide le pacte social et protège tous les salariés. Il permet de mieux travailler ensemble en bénéficiant des mêmes avantages sociaux et élargit les perspectives de mobilité et de développement des carrières.

La politique de rémunération de la BECM est fondée sur les principes suivants :

- pas de liens entre la prise de risque et une rémunération variable,
- des revalorisations individuelles en fonction de la performance, de l'évolution des compétences et du périmètre de responsabilité,
- des revalorisations décidées en décentralisé au niveau des responsables d'agence et d'unité,
- des revalorisations fondées sur la fidélisation, l'implication, la maîtrise de la fonction dans une dynamique d'équipe et la capacité à s'impliquer dans le développement des activités qui font avancer la BECM.

En étant à l'écoute de ses collaboratrices et collaborateurs, de leurs aspirations et de leurs propositions, la BECM s'efforce de faire vivre une communauté d'intérêt dans le meilleur équilibre possible entre les exigences professionnelles et les satisfactions individuelles.

Au 31 décembre 2020, les effectifs CDI et CDD sur le périmètre France s'élevaient à 360 personnes (353 CDI et 7 CDD). Ils sont

composés de 192 femmes et 168 hommes. En 2020, 33 entrées (29 CDI et 4 CDD) ont été enregistrées dont notamment 14 embauches et 15 transferts d'autres entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. 29 départs (28 CDI et 1 CDD) ont été enregistrés dont notamment 8 départs en retraite et 10 transferts vers d'autres entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les effectifs sur le périmètre Allemagne au 31 décembre 2020 s'élevaient à 68 personnes, composés de 29 femmes et 39 hommes.

L'indice d'égalité professionnelle qui, pour l'essentiel, mesure l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, ressort à 80 en 2020.

En matière de formation, la crise sanitaire a perturbé le déroulement des sessions de formation dans leur planification, ce qui a conduit à un intense travail de conversion des modules jusque-là dispensés en présentiel en modules distanciels. Il a été entrepris par Cap Compétence, l'organisme interne de formation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, pour moins dépendre de problématiques logistiques (réservation de salles, déplacements des animateurs et des participants) en lien avec les conditions sanitaires et les normes réglementaires.

Des priorités ont été établies, se focalisant notamment sur les formations réglementaires ainsi que les parcours de formation (Directeur d'agence Entreprises, Chargés d'affaires Entreprises, Professionnels de l'Immobilier) permettant aux collaboratrices et aux collaborateurs de continuer à évoluer sur le plan professionnel.

L'effort de formation a pu ainsi se poursuivre tout au long de l'année.



## **UNE RAISON D'ÊTRE PUISSANTE ET MOBILISATRICE : « ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR »**

Depuis sa création, Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche sa différence, à travers un mutualisme moderne et innovant. Ses valeurs de démocratie et de solidarité, son engagement social et environnemental en font une banque citoyenne reconnue. La BECM, en tant que filiale, s'inscrit totalement dans ces valeurs et ces engagements.

À l'instar de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la BECM s'est dotée en 2020 d'une raison d'être « ensemble écouter et agir », ces trois mots fédérateurs, pour affirmer l'identité et les valeurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et mobiliser les compétences et les énergies autour d'une dynamique commune.

**Ensemble**, parce que la BECM est une organisation où tous, femmes et hommes, techniciens, cadres et dirigeants œuvrent avec le même objectif : être au service des clients.

**Ecouter**, parce que la BECM est ouverte et attentive aux besoins de ses clients comme aux grandes évolutions du monde, et qu'elle veut concilier intérêts de chacun et réussite de tous.

**Agir**, pour transformer la force collective et le sens de l'innovation de ses collaborateurs en action : mettre les métiers de la banque et de l'assurance au service des parcours de vie et des aspirations de chacun de ses clients entreprises et professionnels de l'immobilier.

En adoptant cette raison d'être, Crédit Mutuel Alliance Fédérale affirme une nouvelle fois une différence.

## **UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET MUTUALISTE**

La Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) est inscrite dans l'ADN de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La finalité consiste à privilégier la conciliation du développement durable, de l'éthique et de la logique économique.

La BECM se veut être un acteur responsable :

- sur le plan économique, pour accompagner et soutenir l'économie, soutenir les territoires, dans une démarche de proximité et de responsabilité,
- sur le plan social, pour développer une gestion des ressources humaines favorisant l'emploi, la formation et l'évolution professionnelle des salariés,
- sur le plan environnemental, pour adopter des comportements respectueux de l'environnement, pour mettre en œuvre des politiques responsables sur le secteur minier, le charbon, le pétrole non conventionnel. Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la banque leader en France de la décarbonation de l'économie,
- sur le plan civique, pour promouvoir des actions d'intérêt collectif tel le soutien apporté à la recherche contre le mélanome en partenariat avec le service d'oncologie de l'institut

Gustave Roussy de Villejuif, ou promouvoir des valeurs de respect de l'histoire et de responsabilité avec l'accompagnement de ses clients dans le partenariat noué par le CIC avec l'hôtel national des Invalides (musée de l'Armée) à Paris.

Les métiers de la BECM conduisent aussi à engager des actions adaptées à son fonds de commerce.

Depuis la fin 2018, la BECM commercialise une gamme de financements dite 'Transition' qui couvre :

- la protection de l'environnement avec le « Prêt Transition Énergétique » pour accompagner les transformations dans l'entreprise vers une économie plus responsable,
- la démarche RSE avec le 'Prêt Transition RSE' qui favorise l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable dans tous les domaines (social, environnemental et économique),
- la transition numérique, levier de croissance pour transformer le modèle économique des entreprises par le digital avec le 'Prêt Transition Numérique'.

Grâce à ce type de crédits, la BECM favorise la mise en place par ses clients d'actions en faveur du développement durable, à la fois en matière environnementale et sociétale, et lui permet d'affirmer sa volonté d'accompagner ses clients dans cette démarche de responsabilité en cohérence avec ses propres engagements de Responsabilité Sociale et Mutualiste.

La BECM s'est associée en septembre 2020 à l'opération « Eco clean up week » menée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale durant la semaine européenne du développement durable. Cette opération est destinée à réduire son empreinte numérique, en supprimant fichiers et mails inutiles ou obsolètes. Elle s'inscrit dans l'objectif de réduire de 30 % l'empreinte carbone de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre du Plan stratégique 2019 - 2023.

Par ailleurs, la BECM a poursuivi en 2020 sa politique de limitation du parc des imprimantes, ainsi que des besoins d'impressions, tant en interne que vis-à-vis de la clientèle. Les achats de papier pour les besoins des fonctions supports sont effectués auprès d'entreprises adaptées pour l'emploi de la main d'œuvre handicapée.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a participé au Baromètre PAP50 réunissant les 50 plus grandes banques et assurances établi par Riposte verte sur la politique papier des banques et des assurances, et figure en 4ème place du classement, comme 1ère banque. Les critères portaient sur la consommation de papier, le pourcentage d'achats durables en la matière et le recyclage.

## **UN PLAN STRATÉGIQUE RÉVISÉ ENSEMBLE#NOUVEAUMONDE, PLUS VITE, PLUS LOIN**

En 2018, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en œuvre son Plan stratégique ensemble#nouveaumonde 2019-2023, qui était marqué par une volonté de développement et de transformation



profonde compte tenu de l'accélération des changements dans la société, dans le comportement des clients et dans leurs attentes d'une relation fluide et facilitée avec leur banque.

La crise a accéléré l'augmentation des usages à distance, et a augmenté le besoin de proximité relationnelle et de proactivité du chargé de clientèle.

Elle menace la pérennité de notre économie, risquant de provoquer une crise sociale et renforce la sensibilité et les attentes des clients et collaborateurs sur l'action environnementale et sociétale.

La crise confirme la nécessité de combiner la sécurité et la protection des données des clients avec l'exigence accrue d'adaptation et de réactivité attendue par eux.

Elle entraîne une montée des risques et s'ajoute aux pressions réglementaires et concurrentielles sans cesse accentuées.

Parce que Crédit Mutuel Alliance Fédérale veut affronter la crise avec lucidité, pour réévaluer ses choix et remobiliser sur ses forces sans attendre, il a décidé sans tarder de tirer les leçons de la crise sanitaire et de ses conséquences pour être le plus efficace et le plus utile possible, pour aller plus vite et plus loin.

Pour le plan stratégique révisé, les 3 priorités qui sont plus que jamais d'actualité ont été reconduites et renforcées :

- être la banque relationnelle de référence dans un monde omnicanal,
- être une banque engagée et adaptée au nouveau monde,
- être une banque multiservice innovante.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ajouté une 4ème priorité pour mettre sa solidité au développement de son modèle mutualiste. La solidité et la rentabilité du Groupe sont deux atouts majeurs et conditionnent ses choix d'investissement et de développement sur le long terme. Banque qui appartient à ses clients-sociétaires et fort de la confiance qu'ils lui accordent, Crédit Mutuel Alliance Fédérale réinvestit ses résultats en fonds propres pour mieux

construire l'avenir. Crédit Mutuel Alliance Fédérale comme la BECM ont pour ambition d'effacer la crise en retrouvant, au plus tard en 2023, le niveau record de 2019 pour ses principaux indicateurs financiers.

Pour la BECM, aller plus vite et plus loin dans la relation client fondée sur la confiance et la proximité, cela correspond à garantir un chargé de clientèle pour chaque client, attentif et proche, même à distance.

Les rendez-vous en visio-conférence sont devenus le quotidien, et cela va perdurer car ils permettent un gain de temps précieux pour le client et le chargé de clientèle, même si, évidemment, il est indispensable aussi d'échanger avec les clients en présentiel pour les moments importants de la relation.

Les outils de Banque à distance ont été perfectionnés et enrichis par de nouvelles fonctionnalités, avec la volonté de donner plus d'autonomie au client. La généralisation du recours à la signature électronique est en route, cela permet de gagner du temps pour plus de proactivité des équipes sur l'ensemble des canaux de communication.

Cette proactivité est accentuée par le DCOM du côté du marché des entreprises. Cet outil permet de renforcer l'expérience client en augmentant le temps consacré au conseil, au bon niveau et au bon moment.

La BECM a fait le choix d'optimiser en permanence son réseau de proximité, pour contribuer au développement de tous les territoires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, avec la volonté d'avoir avec ses clients une proximité relationnelle et d'accélérer son développement dans des zones à fort potentiel.

En 2019, sur le marché des promoteurs immobiliers, la BECM avait décidé de démultiplier ses implantations en créant une agence de plein exercice à Annecy. C'est une réussite 18 mois plus tard, tant en contribution aux résultats de la banque, qu'en proximité tant avec la fédération de Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc qu'avec les filiales immobilières sur les différents secteurs. Pour les clients professionnels de l'immobilier de Savoie et de

Haute-Savoie, la proximité avec l'équipe basée à Annecy est largement appréciée et a favorisé le développement des activités de la banque sur ces territoires.

Pour accompagner les deux Fédérations de Crédit Mutuel qui ont rejoint Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 1er janvier 2020, la BECM a ouvert une agence pour les entreprises à Clermont-Ferrand en Septembre 2020 et au 1er janvier 2021 des agences pour les entreprises dans les Antilles Françaises.

En Allemagne la BECM a décidé d'étendre son maillage avec l'ouverture en 2021 de deux agences entreprises à Berlin et à Essen, ce qui va permettre d'accélérer la diversification de ses activités :

- à Essen, où le potentiel de prospection est de 150 groupes avec un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros sur l'une des régions économiques les plus puissantes,
- à Berlin, où le potentiel de prospection est de 100 groupes avec un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros.

La BECM met en œuvre une organisation encore plus efficace pour la commercialisation de l'offre multiservice, notamment en matière de flottes de téléphone et de véhicules pour les entreprises, et de banque assurance corporate qui est un enjeu majeur du Plan Stratégique révisé.

Des formations et des outils ont été développés et une gamme élargie a été livrée par les ACM pour les entreprises.

Avec les ACM, la BECM va aller plus loin pour renforcer l'approche banque assurance corporate, avec notamment en 2021 la protection sociale via une offre packagée en assurance collective et en santé collective, et la commercialisation d'assurances pour les flottes automobiles.

Pour la BECM, renforcer son engagement auprès de tous ses clients dans la crise, pour aller plus vite et plus loin en combinant efficacité et sobriété, en investissant partout où elle peut faire la différence, cela correspond aux preuves d'attention qu'elle a matérialisées pour ses clients lors des suspensions d'échéances

de mars à septembre 2020, puis des propositions d'étalements, et lors de l'étude des demandes de Prêts Garantis par l'Etat.

Pour contribuer à être le groupe bancaire référence en matière environnementale et sociétale, la BECM agit tant en interne qu'en direction de ses clients. En interne, des actions sont engagées pour diminuer sa trace carbone et pour améliorer la Qualité de vie au travail. Pour les clients, la BECM améliore la visibilité de sa gamme de crédits Transition, pour les crédits à impact qu'elle a accordés en 2019 et en 2020, en France comme en Allemagne.

Afin d'augmenter l'efficacité collective pour assurer la pérennité du modèle mutualiste, la BECM, améliore et simplifie sans cesse son organisation et ses méthodes de travail, pour gagner du temps de relation client. Les mises en commun de moyens en Allemagne avec Targobank DE se multiplient et le partage des technico-commerciaux en France en matière de crédit-bail mobilier se généralise entre les réseaux des banques du Groupe.

Pour la BECM, aller plus vite et plus loin dans la mobilisation de ses capacités d'innovations au service de tous ses clients, cela correspond à renforcer l'orientation client dans la gestion des projets informatiques.

Les priorités sélectionnées à l'issue du Hackathon Simplification organisé fin décembre 2020 vont être rapidement développées et mises à disposition des chargés de clientèle, pour dégager du temps commercial et de la disponibilité pour les clients.

C'est aussi la Voix des Collaborateurs VOC, outil intégré dans des applications mises en pilote depuis mi-2020, pour que chacun puisse s'exprimer sur la qualité des applications. La VOC permet de réaliser systématiquement un retour d'expérience sur les projets informatiques et de l'utiliser comme un moyen de progresser et d'améliorer l'expérience client.

C'est aussi le portail de services informatiques dans la banque à distance Hub Business Solutions, qui est un ensemble de fonctionnalités qui permet au client d'échanger avec son chargé de clientèle et d'intégrer des modules de gestion de trésorerie.



En illustration de la volonté de construire un écosystème de partenariats long terme pour de nouveaux services sur le marché des entreprises et des professionnels de l'immobilier de la BECM, le partenariat de long terme noué avec Bouygues Telecom est une opportunité pour proposer aux clients entreprises de nouveaux services de communication à la pointe de l'innovation. Pour leurs flottes de téléphone, les clients de la BECM vont pouvoir bénéficier de cette technologie et de ce savoir-faire.

Le partenariat fort et évolutif avec IBM dans le développement des solutions cognitives va prendre son essor dans les prochaines années sur le marché corporate, profitant des expériences accumulées sur le marché Grand Public. Les outils pourront très vite répondre aux besoins spécifiques et parfois pointus de la relation avec une entreprise.

Pour conserver notre avance technologique au service du développement, de la sécurité et de la protection des données, le système d'exploitation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur des infrastructures performantes, sécurisées et évolutives pour garantir aux clients une intimité numérique.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé ses investissements dans un Cloud privé dédié et hébergé en France ainsi que dans de nouveaux data centers basés en France et fondés sur les meilleures normes environnementales et de sécurité.

Au Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les données des clients ne sont pas commercialisées. La BECM entend valoriser ces différences en matière de sécurité et de confidentialité des données personnelles auprès de ses clients, soucieux de cette intimité numérique garantie.

C'est aussi cette confiance dans la technologie et dans l'innovation, portée par des équipes engagées, qui permet à la BECM de poursuivre son ambition de performance et de solidité.

## **PARTICIPATIONS BECM**

Le total des titres de filiales et de participation s'élevait à 13 718 681,75 euros au 31 décembre 2020 dont 12 642 900 euros pour la filiale BECM Monaco. Pour l'exercice 2020, la Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco a dégagé un résultat net comptable de 2 648 344,16 euros.

La filiale SNC Foncière du Crédit Mutuel assume une activité de marchand de biens dans le cadre de la gestion des garanties afférentes aux dossiers litigieux ou contentieux. Le résultat de l'exercice s'est soldé par une perte de 9 179,32 euros.

## **ÉTATS FINANCIERS (en solde fin de mois)**

### **■ CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE**

Depuis l'exercice 2020, la part centralisée de l'épargne réglementée (livrets bleus, livrets A, LDD et LEP) auprès de la Caisse des dépôts et des consignations, soit 2,1 millions en 2020 contre

2,5 millions en 2019 est présentée au passif en déduction du total de l'épargne réglementée déposée par nos clients (4,5 millions en 2020 contre 5,3 millions en 2019). Cette compensation n'était pas opérée dans les comptes 2019.

### **■ GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Le comité technique ALM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale gère les risques de taux, de change et de liquidité du groupe et, à ce titre, ceux de la BECM. Dans le cadre de la gestion globale du bilan, les durées et les types de refinancement sont arrêtés en fonction des règles de gestion actif-passif, notamment en matière de risque de taux et de transformation, et des ratios réglementaires.

Centrale de trésorerie, la BFCM garantit la liquidité des entités du groupe, de sorte que la BECM ne porte pas de risque de liquidité propre.

### **■ BILAN**

Le total du bilan au 31 décembre 2020 ressort à 27,3 milliards d'euros, contre 24,4 milliards en 2019 (+ 11,6 %).

### **■ AU PASSIF**

Les opérations interbancaires de 5,5 milliards d'euros sont quasi intégralement constituées par le refinancement des activités auprès de la BFCM.

Les dépôts de la clientèle, de 19,2 milliards d'euros, en hausse de 13,0 % (dettes rattachées comprises), sont composés pour l'essentiel des comptes à terme (10,0 milliards), des comptes ordinaires créditeurs de la clientèle (8,2 milliards) et des comptes d'épargne (0,9 milliard).

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) s'élève à 200 millions d'euros.

Les capitaux propres comptables (FRBG et résultat inclus) se situent à 1 696 millions d'euros, contre 1 601 millions en 2019, suite à l'affectation du résultat non distribué de 2019.

Les dettes subordonnées atteignent 281 millions d'euros (hors dettes rattachées), dont 50 millions sous forme de titres super subordonnés, souscrits par la BFCM pour permettre à la BECM de conforter ses ressources longues.

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs.

### **■ FACTURES NON PAYÉES AU 31/12/2020**

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons, ci-après, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce contenant les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

	ARTICLE D. 441-4 I-1° : <b>FACTURES REÇUES</b> NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU						ARTICLE D. 441-4 I-2° : <b>FACTURES ÉMISES</b> NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU					
	0 JOUR (indicatif)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET +	TOTAL (1 JOUR ET +)	0 JOUR (indicatif)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET +	TOTAL (1 JOUR ET +)
<b>(A) TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT</b>												
Nombre de factures concernées	35						N/A Nous avons considéré que le périmètre des informations communiquées relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce n'intègrent pas les opérations de banque et les opérations connexes.					
Montant total des factures concernées TTC	89 815 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,78 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC												
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>												
Nombre des factures exclues	0						N/A					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	0											
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Dans un délai de 30 jours à réception de facture ou dans le délai fournisseur si celui-ci est supérieur						Délais contractuels : Comptant à réception de facture					

## ■ À L'ACTIF

Les opérations interbancaires retracent essentiellement le placement des excédents de trésorerie auprès de la BFCM.

À la date d'arrêté, les crédits à la clientèle sont en hausse de 8,8 % à 17,3 milliards d'euros (créances rattachées incluses) contre 15,9 milliards en 2019.

Les crédits de trésorerie (2,7 milliards d'euros), d'équipement (10,8 milliards), les crédits promoteurs (1,4 milliard), les autres crédits (1,5 milliard) et les comptes ordinaires débiteurs de la clientèle (0,6 milliard) représentent la majorité des concours accordés.

La couverture des créances douteuses clientèle (298 millions d'euros d'encours bruts) par des provisions est de 63 %. La BECM suit une politique prudente de déclasserment des créances et de provisionnement.

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2020, les intérêts et produits assimilés, à 258,5 millions d'euros, sont constitués en majorité par les intérêts perçus sur les opérations de crédit avec la clientèle (230,9 millions).

Les charges d'intérêt et assimilées (27,8 millions d'euros) sont pour l'essentiel des intérêts servis à la BFCM au titre des refinancements accordés et des intérêts rémunérant les dépôts à terme des clients.

Le PNB ressort à 301,0 millions d'euros, contre 317,0 millions en 2019.

Les charges générales d'exploitation totalisent 99,6 millions d'euros, dont 2,2 millions exposés pour le compte d'autres organismes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et récupérés à ce titre. Il en résulte une charge nette pour la BECM de 97,4 millions.

Le coût du risque s'établit à 58,8 millions d'euros.

Un montant de 38 461 euros, correspondant aux loyers et aux amortissements de véhicules de fonction non déductibles fiscalement, est réintégré au résultat imposable.

Après comptabilisation des impôts sur les bénéfices (49,1 millions), le résultat de l'exercice atteint 95,5 millions d'euros contre 118,0 millions d'euros en 2019.

## AFFECTATION DES RÉSERVES ET DU BÉNÉFICE PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

L'affectation du bénéfice et du report à nouveau soumis à l'assemblée générale porte sur les sommes suivantes (en euros) :

ORIGINE DU RÉSULTAT À AFFECTER	
Bénéfice 2020	95 461 388,40
Report à nouveau créancier antérieur	419 901,15
<b>SOIT UN TOTAL</b>	<b>95 881 289,55</b>

Le directoire propose d'affecter :

- un montant de 95 000 000 euros à la réserve facultative ;
- et de reporter à nouveau le solde résiduel de 881 289,55 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le directoire rappelle que les dividendes par action versés au titre des derniers exercices sont les suivants :

Exercice	2017	2018	2019
Montant en euros	5,29 <sup>(1)</sup>	0	0
	3,09 <sup>(2)</sup>	0	0
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	-	-

(1) Pour les actions portant jouissance sur l'année complète.

(2) Pour les actions créées avec jouissance au 6 juin 2016.

Strasbourg, le 12 février 2021

Le directoire

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Banque Européenne du Crédit Mutuel,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque Européenne du Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### ■ RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ■ INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable induit par l'application du règlement n° 2020-10 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la présentation des emprunts de titres et des encours d'épargne réglementée centralisés auprès du fonds d'épargne tels qu'exposés dans les notes 1 et 1.16 de l'annexe aux comptes annuels.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ÉVALUATION DES PROVISIONS POUR RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ SUR LES ENCOURS DE PRÊTS À LA CLIENTÈLE DANS LE CONTEXTE DE CRISE ÉVOLUTIVE LIÉE À LA COVID-19

#### RISQUE IDENTIFIÉ

Votre société constitue des dépréciations pour couvrir des risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Des dépréciations de prêts et créances sont constituées pour couvrir ces risques, sur une base individuelle. Des provisions sont constituées pour les engagements de financement et de garantie. Les dépréciations et provisions sont constatées dès qu'il existe une indication objective de perte de valeur.

Ces dépréciations et provisions correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés.

Au 31 décembre 2020, les créances douteuses sur la clientèle s'élèvent à M€ 298 et les dépréciations et provisions associées s'élèvent respectivement à M€ 186 et M€ 7, telles que présentées dans les notes 2.3 et 2.17 de l'annexe aux comptes annuels.

Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans la note 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe aux comptes annuels.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et ses conséquences économiques ont affecté la capacité de remboursement des emprunteurs, entreprises et personnes physiques.

Dans ce contexte incertain, l'évaluation des dépréciations et provisions requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions présentant un risque de non-recouvrement, ou pour la détermination des flux futurs recouvrables et des délais de recouvrement.

Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit et la détermination des dépréciations sur prêts à la clientèle nous avons considéré que l'identification des créances présentant un risque de non-recouvrement et l'évaluation de dépréciations afférentes constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- l'importance relative des encours de prêts dans le bilan ;
- la complexité de l'estimation des flux futurs recouvrables.

#### **NOTRE RÉPONSE**

- Nous avons examiné et testé les processus et les contrôles relatifs aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures de quantification des dépréciations correspondantes.

#### **Nous avons examiné :**

- en faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information, les dispositifs qui garantissent l'intégrité des données utilisées par les modèles de notation et de dépréciation ;
- sur un échantillon de créances, le classement des encours entre encours sains et douteux.

#### **S'agissant du risque de crédit sur les entreprises, nous avons :**

- examiné le processus de suivi du risque de crédit, en prenant connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ;
- par sondages, examiné des dossiers de crédits dépréciés pour contrôler la documentation de la note de crédit et du niveau de dépréciation retenu, en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise liée à la Covid-19 sur les notations ou les garanties liées aux dispositifs de soutien ;
- et, le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes ;
- rationalisé l'évolution annuelle du coût du risque.

#### **S'agissant du risque de crédit dans la banque de détail, nous avons :**

- réalisé des procédures analytiques en calculant l'évolution dans le temps des indicateurs clefs suivants : rapport des encours douteux sur les encours totaux et taux de couverture des encours douteux par des dépréciations. Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne nous avons analysé les écarts constatés.

#### **VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

#### **AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES**

##### **■ DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Européenne du Crédit Mutuel par votre assemblée générale du 16 décembre 2005 pour le cabinet KPMG S.A. et du 15 mai 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-neuvième année.

#### **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

#### **RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à

un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 avril 2021.

#### Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.  
Sophie Sotil-Forgues

ERNST & YOUNG et Autres  
Hassan Baaj

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Banque Européenne du Crédit Mutuel,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été

avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 26 avril 2021.

#### Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.  
Sophie Sotil-Forgues

ERNST & YOUNG et Autres  
Hassan Baaj

## Projet de résolutions au titre de l'assemblée générale ordinaire

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du directoire et du conseil de surveillance, du rapport des commissaires aux comptes et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés. L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 38 461 euros, ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges ressortant à 12 317 euros.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

Après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 95 461 388,40 euros auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice antérieur de 419 901,15 euros, soit un total de 95 881 289,55 euros, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation :

- à la réserve facultative	95 000 000,00 euros
- au report à nouveau	881 289,55 euros

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est rappelé que les dividendes par action versés au titre des derniers exercices sont les suivants :

EXERCICE	2017	2018	2019
<b>Montant unitaire en euros</b>	<b>5,29<sup>(1)</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>3,09<sup>(2)</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI</b>	oui	-	-

(1) Pour les actions portant jouissance sur l'année complète.

(2) Pour les actions créées avec jouissance au 6 juin 2016.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de telles conventions.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

En application de l'article L. 511-73 du code monétaire et financier, l'assemblée générale approuve l'enveloppe globale des rémunérations indiquée dans le rapport du conseil. Cette enveloppe inclut les rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux dirigeants effectifs et aux catégories de personnel régulé visés à l'article L. 511-71 du même code.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve l'enveloppe des indemnités versées aux membres du conseil de surveillance de la Banque Européenne du Crédit Mutuel, prévue par la charte des moyens d'exercice des fonctions de membres du conseil d'administration et membres du conseil de surveillance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et qui s'élève pour l'exercice 2021 à un montant maximal de 900 000 euros. Ce montant est un montant global maximal pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et la Banque Européenne du Crédit Mutuel prises dans leur ensemble.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Madame Marie-Jean BOOG pour une période de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Gérard DIACQUENOD pour une période de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

### HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Madame Monique JOLY pour une période de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Philippe TUFFREAU pour une période de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

### DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Pascal DAVID membre du conseil de surveillance pour une période de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023, en remplacement de M. Patrick MOREL.

### ONZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet KPMG SA pour une période de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

### DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale constate que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Madame Isabelle GOALEC est échu et décide de ne pas le renouveler.



BANQUE EUROPÉENNE  
Crédit Mutuel

# 2 Rapport du Conseil de Surveillance

## 2. Rapport du Conseil de Surveillance

### Composition des organes de direction

au 31 décembre 2020

N'étant pas une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM) ne se réfère pas au code Afep-Medef.

La BECM se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise applicable aux établissements de crédit. À ce titre, il est rappelé que l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) a émis des orientations relatives à la gouvernance interne en date du 26 septembre 2017 (EBA/GL/2017/11) ainsi que des orientations conjointes avec l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF), relatives aux évaluations de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés en date du 26 septembre 2017 (EBA/GL/2017/12). Dans sa notice de conformité du 4 juin 2018, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a expliqué aux personnes contrôlées qu'elle entendait se conformer pleinement aux orientations relatives à la gouvernance interne et partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude.

Un extrait de la notice de conformité de l'ACPR, relatif aux modalités d'application des orientations sur l'évaluation de l'aptitude est reproduit ci-après :

*« Sans préjudice des compétences de la Banque centrale européenne, l'ACPR entend se conformer partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude du 26 septembre 2017. L'ACPR entend se conformer aux orientations, à l'exception des dispositions prévoyant l'évaluation par l'autorité de supervision de l'aptitude des titulaires de postes clés à chaque nomination ou renouvellement. La déclaration de non-conformité s'applique aux paragraphes 162 et 176 (transmission à l'autorité compétente des résultats et de la documentation relatifs à l'évaluation interne) ainsi qu'aux paragraphes 171 et 172 (évaluation de l'aptitude des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier par l'autorité compétente). Cette déclaration ne remet pas en cause les procédures déjà en vigueur et qui continueront à s'appliquer sur l'évaluation des responsables de contrôle interne à l'agrément et en cas de changement de contrôle.*

*Par ailleurs, l'ACPR entend appliquer les orientations relatives à la présence et la définition de membres indépendants dans les organes de surveillance avec deux réserves d'interprétation :*

- l'indépendance formelle ne constitue pas un critère d'aptitude obligatoire au titre de la réglementation, qui serait opposable dans le cadre de l'examen d'une candidature individuelle. En droit français, la mise en œuvre des orientations ne saurait donc conduire au refus sur ce seul fondement d'une candidature individuelle au titre du fit and proper ;*
- le seul fait de ne pas respecter un ou des critères listés dans les orientations (paragraphe 91) ne disqualifie pas l'indépendance d'un membre. Ces présomptions n'épuisent pas la notion d'indépendance et l'analyse de cette qualité doit aussi prendre en compte*

*d'autres critères, notamment ceux qui seraient élaborés par les entreprises françaises en application du Code de commerce et qui pourraient permettre d'atteindre le même objectif.*

*En application du paragraphe 89b) des orientations sur l'évaluation de l'aptitude, l'ACPR entend également ne pas exiger la présence de membres indépendants dans les établissements CRD entièrement détenus par un établissement CRD et dans les établissements CRD n'ayant pas d'importance significative qui sont des entreprises d'investissement. »*

Le présent rapport explique comment la BECM a mis en œuvre les orientations conformément à la notice de l'ACPR et à sa propre interprétation.

Dans la détermination de la composition du conseil de surveillance, il est fait application de plusieurs principes.

■ 1. Incompatibilités et interdictions : chaque membre du conseil de surveillance signe lors de sa nomination une déclaration par laquelle il certifie ne pas tomber sous le coup des interdictions bancaires énoncées à l'article L. 500 - 1 du Code monétaire et financier.

■ 2. Limite d'âge : la limite d'âge des membres du conseil de surveillance est fixée à 70 ans. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire.

■ 3. Cumul avec un contrat de travail : aucun membre du conseil ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées.

■ 4. Mise en œuvre progressive du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil de surveillance avec la nomination de 7 femmes membres du conseil de 2018 à 2020.

■ 5. Compétence et formation des membres du conseil : la BECM accorde une grande importance à la compétence des membres de son conseil de surveillance. Pour accéder aux fonctions de membre du conseil de surveillance de la BECM, chaque candidat doit disposer d'une expérience d'élé et de président ou de vice-président de conseil d'administration ou de surveillance au sein d'une caisse locale de Crédit Mutuel, participer aux instances et travaux de son district ou de sa fédération de Crédit Mutuel, et participer aux actions de formation prévues pour les élus.

Conformément aux orientations communes de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) et de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF) et aux dispositions du Code monétaire et

financier, un nouveau parcours de formation réglementaire a été mis en place en 2019.

Ce parcours a été refondu et complété en 2020 par un plan de développement des compétences des élus et des administrateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce plan s'articule autour de quatre défis fondamentaux :

- Les compétences qui doivent accompagner les élus dans leurs rôles grâce à des formations animées par des élus et des salariés
- La diversité encouragée par des dispositifs pédagogiques et digitaux en phase avec les situations professionnelles de chacun
- La digitalisation en facilitant et améliorant l'expérience de formation tout en maîtrisant notre empreinte carbone
- L'écosystème mutualiste mobilisant toutes les parties prenantes autour d'un plan commun.

Il met en place plusieurs parcours permettant d'accompagner chaque administrateur dans les fondamentaux de son mandat, et notamment le parcours « Initiation et formation réglementaire » construit pour accompagner dans leur rôle les élus des structures faïtières, dont la BECM grâce à des formations à distance. Pour les élus faisant l'objet d'une exigence individuelle de formation dans un délai imparti par une autorité de supervision (ACPR/BCE), ce parcours peut également être déployé ou complété à distance sous la forme d'un accompagnement personnalisé (coaching à distance) organisé par le service formation des élus. Ce parcours est complété par des formations et webinaires ponctuels, animés par des dirigeants ou des experts, en fonction de l'actualité et des orientations stratégiques.

Dans le cadre de ce plan, est également inclus la création dès l'automne 2021 d'un diplôme d'université « administrateur bancaire mutualiste », en partenariat avec la Faculté de Droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg. Il permettra de former, essentiellement à distance, une promotion équilibrée et diversifiée (homme/femme, tranches d'âge, zone géographique, expérience) de 60 à 70 élus mutualistes par an sur les enjeux juridiques, réglementaires, stratégiques et mutualistes d'un administrateur de banque et de faire reconnaître leurs compétences, via un diplôme certifiant, tant dans un cadre professionnel que dans le cadre de l'exercice de leur fonction d'administrateur.

#### ■ 6.

Composition du conseil de surveillance : la BECM dispose d'un conseil de surveillance composé de sociétaires élus par leurs pairs en assemblées générales dans des fonctions de membre de conseil d'administration ou de surveillance de caisse locale. Ces sociétaires élus de caisses locales peuvent ensuite être élus par leurs pairs au sein des Caisses régionales, des Districts et/ou des Fédérations de Crédit Mutuel répartis sur le territoire du périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces fonctions d'élus obéissent à un certain nombre de principes et de valeurs coopératifs propres au groupe Crédit Mutuel tels que le respect des

règles formalisées dans un code d'éthique et de déontologie (le respect des valeurs et des textes, le respect de la personne, le devoir de bonne gestion, la confidentialité, le devoir de réserve, le bénévolat, l'indépendance des élus, et la prévention des conflits d'intérêts). En tant que tels, ils exercent leurs fonctions avec indépendance, intégrité et honnêteté.

#### ■ CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nicolas THÉRY, Président

Alain TETEDOIE, Vice-président

Marie-Jean BOOG

René CAREL

Gérard DIACQUENOD

Philippe GALLIENNE

Mireille GAVILLON

Monique GROC

Monique JOLY

Damien LIEVENS

Maryse MAYEKO

Patrick MOREL

Simone MULLER

Jean-François PARRA

Alain PUPEL

Annie ROLLIN

Philippe TUFFREAU

#### ■ PRÉSIDENT D'HONNEUR

Etienne PFLIMLIN

#### ■ AUTRES PARTICIPANTS

Conformément à l'article L. 2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil de surveillance.

#### ■ DIRECTOIRE

Claude KOESTNER, Président

Olivier CHAMBAUD

Bertrand de BUYER

Bruno LIGONNET

## Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

### COMPOSITION ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

S'agissant d'une SAS, la BECM dispose d'un Président, qui la représente à l'égard des tiers. Pour le reste, la société dispose d'une certaine liberté statutaire. Aussi, les statuts prévoient la présence d'un conseil de surveillance et d'un directoire.

Le fonctionnement du conseil de surveillance est régi par les articles 13 à 19 des statuts. La société est administrée par un conseil de surveillance composé au minimum de 3 et au maximum de 18 membres, personnes physiques ou morales, élus pour une durée de 3 ans renouvelables.

Au 31 décembre 2020, le conseil de surveillance était composé de 17 membres et d'un Président d'honneur.

### LES TRAVAUX DU CONSEIL EN 2020

Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations et des décisions de façon détaillée.

En 2020, le conseil de surveillance s'est réuni quatre fois. Le taux de présence aux conseils a été de 89 % en moyenne en ce qui concerne les membres du conseil de surveillance.

### ■ RÉUNION DU 18 ET 19 FÉVRIER 2020

Le conseil du 18 février 2020 a notamment porté sur les sujets suivants :

- la fermeture de l'agence à Sint-Maarten, et l'ouverture d'agences à Berlin, Essen et à Clermont-Ferrand,
- les propositions formulées par le Directoire concernant les limites d'appétence et seuils d'alerte de 3 indicateurs du Cadre d'appétence aux risques. Le Conseil également a approuvé le reporting des indicateurs du profil risque de la BECM au 31 décembre 2019, ainsi que les dépassements des seuils d'alerte portant sur 4 indicateurs (solvabilité CET1, impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III, sensibilité du PNB à la hausse des taux à 1 an, impasse à taux fixe statique),
- le plan préventif de rétablissement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- le corps de règles de CIC Marchés et le corps de règles relatif à la Trésorerie Groupe pour l'exercice 2020,
- le dispositif du plan d'urgence liquidité,
- les politiques sectorielles « charbon » et « hydrocarbures non conventionnels », élaborées dans le cadre de la responsabilité sociale et mutualiste de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- l'ensemble des évaluations des comités, des fonctions clés et de la direction générale,
- des activités Réseau de la BECM, dont notamment les activités de production de crédits et de provisionnement des risques,
- le rapport sur les engagements,
- les comptes sociaux au 31 décembre 2019 arrêtés par le Directoire,
- les observations des commissaires aux comptes,
- les frais généraux 2019 de la BECM,
- le rapport sur la gestion des risques de liquidité et des risques de taux de la BECM,
- du rapport du Comité de Suivi des Risques Groupe du 10 janvier 2020,
- des éléments présentés par le Directeur des Risques Groupe, relatifs aux relations avec les superviseurs,
- du rapport du comité d'audit et des comptes du Groupe, y compris la présentation de l'évaluation des fonctions clés contrôle permanent, contrôle périodique et conformité,
- du rapport du Comité des rémunérations au 31 décembre 2019,
- du rapport du Comité des nominations ainsi que de la synthèse des évaluations des comités émanant des conseils d'administration et des fonctions clés,
- de la nomination de Madame Sandrine DUCHÊNE en tant que Directrice de la fonction de gestion des risques et de la direction Risques, contrôle permanent et conformité.

### ■ RÉUNION DU 2 AVRIL 2020

Le conseil du 2 avril 2020 a notamment porté sur les sujets suivants :

- les différentes mesures présentées et mises en œuvre dans le cadre de la gestion de la crise du Covid-19 :
  - les mesures prises et à venir portant sur l'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la protection des salariés et des élus mutualistes,
  - les mesures prises et à venir relatives à l'aide et aux services apportés aux clients et aux sociétaires, notamment aux clients entreprises et professionnels,
  - l'axe et la priorité maintenus en faveur de la solidité du groupe de la banque assurance, de l'ensemble des activités notamment en termes de liquidité et de solvabilité.
- le rapport sur le contrôle interne 2019 dédié à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,
- l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des membres des conseils d'administration et de surveillance des structures faitières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sous réserve de l'adoption de cette enveloppe lors des assemblées générales,
- le rapport de contrôle interne 2019 de la BECM,
- la recommandation SERP relative au Brexit,
- l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 06 mai 2020 et le projet des résolutions,
- le rapport du Directoire,
- le rapport du conseil de surveillance.

### ■ RÉUNION DU 29 ET 30 JUILLET 2020

Le conseil du 29 et 30 juillet 2020 a notamment porté sur les sujets suivants :

- La nomination de Monsieur KOESTNER en qualité de Président du Directoire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, en remplacement de Monsieur DANGEL faisant valoir ses droits à la retraite,
- le renouvellement du mandat de Vice-Président du Conseil de Surveillance de Monsieur TETEDOIE,
- l'ouverture d'une agence en Martinique et d'une agence en Guadeloupe, afin de permettre l'implantation de la BECM sur le territoire de la Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane,
- un point de situation sur la fermeture de la succursale à Sint-Maarten,
- les orientations prioritaires ainsi que les objectifs quantitatifs du Plan d'Animation de la Relation Client 2021,
- la révision annuelle et la mise à jour de la cartographie des risques de la BECM, intégrant notamment les évolutions apportées au niveau de la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (mise en place d'un système d'objectivation

des notes de risques, permanent de la notation dans le temps, intégration de nouveaux risques),

- le rapport annuel ICAAP 2019 de la BECM,
- le rapport sur les crédits et de la politique de provisionnement des risques,
- le reporting des indicateurs du profil risque de la BECM au 31 mars 2021, ainsi que des dépassements des seuils d'alerte portant sur 4 indicateurs (solvabilité CET1 –compte-tenu de la non intégration des résultats intermédiaires-, impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III, sensibilité du PNB à la hausse des taux à 2 ans, impasse à taux fixe statique),
- le principe de révision du plan stratégique, de la méthode et du calendrier,
- la synthèse des échanges relative à la révision du plan stratégique issue du séminaire des dirigeants exécutifs, ainsi que le document récapitulatif des orientations proposées,
- le rapport des Comités d'Audit et des Comptes Groupe des 27 avril et 27 juillet 2020,
- le rapport des Comités de Suivi des Risques Groupe des 9 et 30 avril et 24 juin 2020,
- les rapports ICAAP et ILAAP 2019 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- la synthèse des relations avec le superviseur notamment des lettres de suite reçues et des recommandations afférentes,
- le rapport du Comité clientèles fragiles ou vulnérables,
- le rapport du Comité des nominations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- le rapport du Comité des rémunérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Le point de situation présenté sur les mesures mises en œuvre pour assurer la continuité des activités pendant la crise sanitaire, en termes d'organisation du réseau d'agences BECM et de gestion de la relation clientèle,

- les activités Réseau de la BECM, des résultats financiers au 30 juin 2020, en version sociale et en version IFRS contributive aux résultats du groupe, ainsi que des réalisations commerciales.

### ■ RÉUNION DU 19 ET 20 NOVEMBRE 2020

Le conseil du 19 et 20 novembre 2020 a notamment porté sur les sujets suivants :

- le Plan stratégique révisé, sous réserve de la validation de la Chambre syndicale et interfédérale,
- le budget des frais généraux 2021 de la BECM,
- la requalification du seuil d'alerte de 20% des fonds propres Tier 1 et Tier 2 en limite d'appétence pour l'indicateur de la sensibilité de la valeur actuarielle nette au risque de taux,

- l'état de situation sur la mise en œuvre des différentes mesures dans le cadre de la gestion de la crise du Covid-19,
- les activités Réseau de la BECM, dont notamment les activités de production de crédits et de provisionnement des risques,
- le rapport sur les engagements,
- l'avis du Comité Social et Economique de la BECM sur l'actualisation du plan stratégique,
- les indicateurs du profil de risque de la BECM au 30 juin 2020, et des dépassements de seuils d'alerte sur 3 indicateurs (le coût du risque sur le résultat brut d'exploitation, l'impasse de liquidité Bâle III à 3 ans et l'impasse de taux fixes statiques sur 5 situations),
- l'évolution du réseau de la BECM, et notamment de la fermeture administrative au 31 octobre 2020 de la succursale de Sint-Maarten,
- les résultats financiers de la BECM au 30 septembre 2020 en version IFRS contributive aux comptes consolidés,
- les résultats prévisionnels de la BECM au 31 décembre 2020 en version IFRS contributive aux comptes consolidés,
- les points clés sur les comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- le rapport du comité d'audit et des comptes Groupe au 21 septembre 2020,
- le rapport du comité de suivi des risques Groupe du 23 septembre 2020, la situation actualisée des risques, les sinistres opérationnels exceptionnels, les dépassements de seuil d'alerte et de limite du cadre d'appétence aux risques, le point sur la situation éco-sanitaire,
- les relations avec les superviseurs, dont les lettres de suite des autorités de tutelle,
- la nomination d'un nouvel inspecteur général Groupe et la nomination d'un inspecteur général adjoint,
- les rapports du comité de nominations des 14 octobre et 9 novembre 2020,
- le rapport du comité de rémunérations du 18 novembre 2020 et la validation de la politique de rémunération.

## Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Le conseil de surveillance informe l'assemblée générale qu'aucune convention entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale n'a été conclue au cours de l'exercice 2020.

## Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Aucune délégation n'a été accordée par l'assemblée générale au directoire dans le domaine des augmentations de capital pour l'exercice 2020.

## Observations du conseil de surveillance

Le directoire de notre société vous a convoqué à cette assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux articles 24 et suivants des statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Le directoire nous a régulièrement informés de la marche des affaires, des principales opérations sociales et de leurs résultats.

Le directoire a vérifié et contrôlé les comptes annuels.

Nous estimons que le rapport du directoire et les comptes annuels reflètent l'activité de notre société et ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous approuvons la gestion du directoire et du contenu de son rapport et vous invitons, en conséquence, à marquer votre accord sur le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2020 ainsi que sur la proposition d'affectation du bénéfice.

Dans une année marquée par la crise sanitaire et le déploiement de mesures massives de soutien à l'économie et à l'emploi, la BECM a rempli son rôle de banque de proximité au service des entreprises en France comme en Allemagne, et est parvenue à limiter l'impact de la crise sur ses résultats financiers, pour contribuer aux résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Nous en félicitons le directoire et l'ensemble des collaborateurs de la banque.

## Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le Président du conseil d'administration ou de surveillance ne reçoivent pas de jetons de présence. Les fédérations auxquelles la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhère sont attachées au principe du bénévolat des fonctions d'administrateur au sein des différentes instances qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le corollaire de ce principe est d'assurer aux administrateurs les moyens nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, dans le seul souci d'assurer le dévelop-

pement, la pérennité et le respect des valeurs du Crédit Mutuel. Une charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration ou de surveillance a été mise en place à compter du 1er janvier 2019.

Les membres du Directoire et les dirigeants effectifs ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat social exercé à la BECM.

## Principes et règles de rémunération de la population identifiée

(I. 511-71 et suivants du code monétaire et financier)

La politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui appartient à ses clients et sociétaires, se veut avant tout raisonnée et responsable, cherche en priorité à aligner les intérêts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ceux de ses collaborateurs, et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients. Elle prend donc en compte une stricte application du devoir de conseil.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est convaincu que la politique de rémunération d'une entreprise est un élément important de cohérence de la stratégie et de maîtrise des risques. Dans ce cadre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fidèle à ses valeurs mutualistes, a défini une politique dont les principes sont conformes aux exigences réglementaires et aux pratiques de place visant à :

- assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, particulièrement dans le domaine du développement de la maîtrise de la gestion des risques,
- favoriser la progression de carrière par la formation interne et encourager l'engagement sur le long terme des collaborateurs,
- assurer une juste rémunération du travail et fidéliser les collaborateurs de talent par une rémunération appropriée, tenant compte du contexte concurrentiel et en relation avec leur niveau de séniorité, d'expertise et d'expérience professionnelle,
- respecter l'égalité hommes / femmes dans les salaires, en fonction de la classification, et plus généralement lutter contre toutes les formes de discriminations,
- veiller au renforcement régulier des fonds propres.

La politique de rémunération s'inscrit dans le prolongement du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui dispose que la rémunération des collaborateurs ne doit pas inciter à une prise de risque inconsidérée et vise à éviter tout conflit d'intérêt.

Dans cette optique, la politique de rémunération globale n'encourage donc pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi, elle s'inspire des principes de modération et de prudence mis en œuvre par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et ce y compris pour la population des preneurs de risques.

Strictement cantonnées à quelques métiers ou fonctions, les rémunérations variables ne constituent pas une incitation pour les collaborateurs à la prise de risques qui ne serait pas en ligne avec les orientations de la direction générale et du conseil d'administration, et ce particulièrement pour ceux dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'établissement.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment la politique de rémunération globale des personnels dont les activités professionnelles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement.

Cette politique générale tient compte des dispositions de l'article 104 de l'arrêté du 3 novembre 2014, des articles L. 511-89 et suivants du Code monétaire et financier, et du Règlement délégué européen UE n° 604/2014 de la Commission publié le 4 mars 2014 qui fixe les critères qualitatifs et quantitatifs appropriés permettant de recenser ces catégories de personnel.

La dernière version de la note sur la politique de rémunération de la population des preneurs de risques a été approuvée par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 20 novembre 2020.

Les fédérations auxquelles la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhère sont attachées au principe du bénévolat des fonctions d'administrateur au sein des différentes instances qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le corollaire de ce principe est d'assurer aux administrateurs les moyens nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, dans le seul souci d'assurer le développement, la pérennité et le respect des valeurs du Crédit Mutuel. Une charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration ou de surveillance a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle fixe les modalités d'application du principe de bénévolat des élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment en définissant strictement les modalités dans lesquelles des indemnités sont allouées pour assurer l'exercice de certaines fonctions stratégiques, dans les fédérations et les entités faitières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle complète ainsi le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à tous les élus.

Pour l'ensemble des personnes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale répondant aux critères ci-dessus, l'enveloppe globale telle que visée par l'article L. 511-73 précité s'élève à 132 500 000 euros au titre de 2020.

Le rapport sur les politiques et les pratiques de rémunération prévu à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, est publié chaque année.

Il reprend les informations quantitatives agrégées prévues à l'article 450 h) et 450 G) du règlement UE 575/2013.

# Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

durant l'exercice 2020

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

### NICOLAS THÉRY

Né le 22 décembre 1965 à Lille (59)

**Président du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2014

Echéance du mandat : 2022

MANDATS	FONCTION
<b>Confédération Nationale du Crédit Mutuel</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Caisse Centrale du Crédit Mutuel</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Caisse Fédérale de Crédit Mutuel</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Banque Fédérative du Crédit Mutuel</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Crédit Industriel et Commercial</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Assurances du Crédit Mutuel Vie SA</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Assurances du Crédit Mutuel IARD</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Groupe des assurances du Crédit Mutuel (GACM)</b>	Président du Conseil de surveillance
<b>ACM GIE</b>	Représentant permanent du GACM, membre du Conseil d'administration
<b>Banque CIC Est</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Banque CIC Nord-Ouest</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Euro-Information</b>	Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du Conseil de direction
<b>Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Comité d'éthique de la Défense</b>	Membre

### ALAIN TETEDOIE

Né le 16 mai 1964 à Le Loroux-Bottereau (44)

**Vice-Président du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2011

Echéance du mandat : 2023

MANDATS	FONCTION
<b>Confédération Nationale du Crédit Mutuel</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Caisse Centrale du Crédit Mutuel</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre-Ouest</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Caisse Fédérale de Crédit Mutuel</b>	Censeur
<b>Banque Fédérative du Crédit Mutuel</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Banque CIC OUEST</b>	Représentant permanent de l'EFSA, membre du Conseil d'administration
<b>Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM</b>	Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel LACO
<b>Crédit Mutuel Immobilier</b>	Président du Comité de surveillance
<b>Centre de Conseil et de Service - CCS</b>	Président du Conseil de surveillance
<b>Caisse de Crédit-Mutuel de Loire-Divatte</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Investlaco</b>	Président et représentant permanent de la Fédération du CM LACO
<b>Thalie Holding</b>	Président
<b>La Fraiseriaie SAS</b>	Représentant de Thalie Holding
<b>GFA La Fraiseriaie</b>	Gérant
<b>SCEA La Fraiseriaie</b>	Gérant

### MARIE-JEAN BOOG

Née le 30 août 1961 à Saverne (67)

**Membre du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2018

Echéance du mandat : 2021

MANDATS	FONCTION
<b>Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe</b>	Membre du Conseil d'administration et Présidente du District de Sarrebourg
<b>Caisse de Crédit Mutuel Bièvre et Vosges</b>	Présidente du Conseil d'administration

### ■ RENÉ CAREL

Né le 21 mars 1959 à Levallois Perret (92)

**Membre du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2019

Echéance du mandat : 2022

MANDATS	FONCTION
<b>Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île de France</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Caisse de Crédit Mutuel de Conflans Ste Honorine</b>	Président du Conseil d'administration

### ■ GÉRARD DIACQUENOD

Né le 9 octobre 1952 à Annecy (74)

**Membre du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2006

Echéance du mandat : 2021

MANDATS	FONCTION
<b>Caisse de Crédit Mutuel Annecy Bonlieu</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc</b>	Membre du Conseil d'administration

### ■ PHILIPPE GALLIENNE

Né le 17 juin 1956 à Mayenne (53)

**Membre du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2019

Echéance du mandat : 2022

MANDATS	FONCTION
<b>Confédération Nationale du Crédit Mutuel</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Caisse Centrale du Crédit Mutuel</b>	Membre du conseil d'administration
<b>Fédération du Crédit Mutuel Normandie</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Caisse Fédérale de Crédit Mutuel</b>	Censeur
<b>Banque Fédérative du Crédit Mutuel</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Caisse de Crédit Mutuel Le Havre Hôtel de Ville</b>	Président du Conseil d'administration

### ■ MIREILLE GAVILLON

Née le 18 décembre 1953 à Longeville-lès-Metz (57)

**Membre du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2018

Echéance du mandat : 2023

MANDATS	FONCTION
<b>Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe</b>	Membre du Conseil d'administration et Président du District de Metz

### ■ MONIQUE GROC

Née le 26 mai 1952 à Cadalen (81)

**Membre du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2019

Echéance du mandat : 2022

MANDATS	FONCTION
<b>Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique</b>	Vice-présidente du Conseil d'administration
<b>Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique</b>	Vice-présidente du Conseil d'administration
<b>Caisse de Crédit Mutuel de Colomiers</b>	Présidente du Conseil d'administration

### ■ MONIQUE JOLY

Née le 14 décembre 1953 à Belfort (90)

**Membre du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2018

Echéance du mandat : 2022

MANDATS	FONCTION
<b>Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe</b>	Membre du conseil d'administration et Président du District Nord Franche-Comté
<b>Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM</b>	Représentante permanente de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du Conseil d'administration
<b>Caisse de Crédit Mutuel Bethoncourt-Héricourt</b>	Présidente du Conseil de surveillance

### ■ DAMIEN LIEVENS

Né le 25 juillet 1970 à Dreux (28)

**Membre du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2015

Echéance du mandat : 2023

MANDATS	FONCTION
<b>Confédération Nationale du Crédit Mutuel</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Caisse Centrale du Crédit Mutuel</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Caisse Fédérale de Crédit Mutuel</b>	Censeur
<b>Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Crédit Industriel et Commercial</b>	Censeur
<b>Caisse de Crédit Mutuel de Brezolles</b>	Vice-Président du Conseil d'administration
<b>Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM</b>	Représentant permanent de la CRCM Centre, membre du Conseil d'administration
<b>SCEA Lievens</b>	Gérant

## ■ MARYSE MAYEKO

Née le 26 novembre 1952 à Baie-Mahault, France

**Membre du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2020

Echéance du mandat : 2023

MANDATS	FONCTION
<b>Banque Européenne du Crédit Mutuel</b>	Membre du Conseil de surveillance
<b>Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane</b>	Membre du bureau du Conseil d'administration
<b>Caisse Régionale de Crédit Mutuel Antilles Guyane</b>	Membre du Conseil d'administration et 8 <sup>e</sup> vice-président
<b>Caisse de Crédit Mutuel Baie Mahault</b>	Présidente du Conseil d'administration

## ■ PATRICK MOREL

Né le 25 octobre 1950 à Nancy (54)

**Membre du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2004

Echéance du mandat : 2022

MANDATS	FONCTION
<b>Confédération Nationale du Crédit Mutuel</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Caisse Centrale du Crédit Mutuel</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe</b>	Membre du Conseil d'administration et Président du District de Nancy
<b>Caisse de Crédit Mutuel Enseignants 54</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Crédit Mutuel Immobilier</b>	Membre du Comité de surveillance

## ■ SIMONE MULLER

Née le 7 octobre 1964 à La Walck (67)

**Membre du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2018

Echéance du mandat : 2022

MANDATS	FONCTION
<b>Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe</b>	Membre du conseil d'administration et Président du District de Haguenau
<b>Caisse de Crédit Mutuel Avenir (Mertzwiller)</b>	Présidente du Conseil d'administration
<b>Caisse de Crédit Mutuel de Cautionnement Mutuel de l'Habitat</b>	Vice-présidente du Conseil de surveillance

## ■ JEAN-FRANÇOIS PARRA

Né le 17 septembre 1955 à Oran

**Membre du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2019

Echéance du mandat : 2022

MANDATS	FONCTION
<b>Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen</b>	Vice-président du Conseil d'administration
<b>Caisse méditerranéenne de financement</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Caisse de Crédit Mutuel Mandelieu</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Caisse de Crédit Mutuel de Nice Joffre</b>	Membre du Comité d'administration

## ■ ALAIN PUPEL

Né le 24 mars 1953 à Bourg de Péage (26)

**Membre du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2019

Echéance du mandat : 2022

MANDATS	FONCTION
<b>Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais</b>	Vice-président du Conseil d'administration
<b>Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais</b>	Vice-président du Conseil d'administration
<b>Caisse de Crédit Mutuel Vallée du Rhône</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Caisse de Crédit Mutuel Romans Vercors</b>	Président du Conseil d'administration

## ■ ANNIE ROLLIN

Née le 30 septembre 1954 à Montluçon (03)

**Membre du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2020

Echéance du mandat : 2023

MANDATS	FONCTION
<b>Caisse de Crédit Mutuel de Jauze Clermont-Ferrand</b>	Administrateur puis Présidente du Conseil d'administration depuis 1989
<b>Fédération du Crédit Mutuel Massif Central Clermont-Ferrand</b>	Membre du Conseil d'Administration
<b>Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central Clermont-Ferrand</b>	Membre du Conseil d'Administration
<b>Commission de Contrôle et Révision du Crédit Mutuel Massif Central Clermont-Ferrand</b>	Vice-présidente
<b>Banque Européenne du Crédit Mutuel</b>	Membre du Conseil de surveillance

## ■ PHILIPPE TUFFREAU

Né le 24 mai 1955 à Liré (49)

**Membre du Conseil de surveillance**

Date de 1<sup>re</sup> nomination au conseil : 2017

Echéance du mandat : 2021

MANDATS	FONCTION
<b>Confédération Nationale du Crédit Mutuel</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Caisse Centrale du Crédit Mutuel</b>	Membre du Conseil d'administration
<b>Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Caisse Fédérale de Crédit Mutuel</b>	Censeur
<b>Banque Fédérative du Crédit Mutuel</b>	Censeur
<b>Caisse de Crédit Mutuel Angers Saint Laud</b>	Vice-Président du Conseil d'administration
<b>Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM</b>	Représentant permanent de CRCM Anjou, membre du Conseil d'administration

## DIRECTOIRE

### ■ CLAUDE KOESTNER

Né le 28 avril 1970 à Créhange (57)

**Président du Directoire**

Date de 1<sup>re</sup> nomination : 2020

Echéance du mandat : 2022

MANDATS	FONCTION
<b>Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco</b>	Président Directeur Général
<b>Crédit Industriel et Commercial</b>	Directeur Général adjoint
<b>CIC Est</b>	Directeur Général
<b>Factofrance</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Crédit Mutuel Equity</b>	Vice-Président du Conseil de surveillance
<b>Crédit Mutuel Immobilier</b>	Vice-Président du Comité de surveillance
<b>Banque Transatlantique</b>	Membre du Conseil de surveillance
<b>Euro-Information</b>	Représentant permanent de la BECM, membre du Conseil de direction
<b>Euro-Information Telecom</b>	Membre du Comité de direction
<b>ACM VIE SA</b>	Représentant permanent d'ACM VIE SAM, membre du Conseil d'administration
<b>Crédit Mutuel Investment Managers</b>	Représentant permanent de CICOVAL, membre du Conseil d'administration

## ■ OLIVIER CHAMBAUD

Né le 13 avril 1971 à Strasbourg (67)

**Membre du Directoire**

Date de 1<sup>re</sup> nomination : 2017

Echéance du mandat : 2022

MANDATS	FONCTION
<b>Crédit Mutuel Immobilier</b>	Membre du Comité de surveillance
<b>LOCUSEM</b>	Représentant permanent de la BFCM, membre du Conseil d'administration
<b>BATIGERE Groupe</b>	Représentant permanent de la BFCM, membre du Conseil d'administration

## ■ BERTRAND DE BUYER

Né le 24 Février 1957 à Paris 17<sup>e</sup> (75)

**Membre du Directoire**

Date de 1<sup>re</sup> nomination : 2017

Echéance du mandat : 2022

MANDATS	FONCTION
<b>Néant</b>	

## ■ BRUNO LIGONNET

Né le 17 juin 1962 à Lyon (69)

**Membre du Directoire**

Date de 1<sup>re</sup> nomination : 2014

Echéance du mandat : 2022

MANDATS	FONCTION
<b>CM-CIC SCPI Gestion</b>	Représentant permanent de la BFCM, membre du Conseil d'administration
<b>SODEREC SA</b>	Représentant permanent de la BFCM, membre du Conseil de surveillance
<b>FONCIERE DU CREDIT MUTUEL SNC</b>	Représentant permanent de la BECM, membre du Conseil d'administration

Strasbourg, le 9 avril 2021  
Le Conseil de surveillance



BANQUE EUROPÉENNE  
Crédit Mutuel

# 3 États financiers

## 3. États financiers

### Bilan

<b>ACTIF</b> (EN MILLIERS D'EUROS)	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Caisse, banques centrales	76 922	67 539
Créances sur les établissements de crédit	9 429 556	7 926 816
Opérations avec la clientèle	17 264 610	15 864 065
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 396	40 075
Actions et autres titres à revenu variable	19	20
Participations et autres titres détenus à L.T.	1 076	784
Parts dans les entreprises liées	12 643	12 643
Immobilisations incorporelles	1 039	1 069
Immobilisations corporelles	1 198	1 316
Autres actifs	25 088	10 294
Comptes de régularisation	435 093	504 654
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>27 257 640</b>	<b>24 429 275</b>

<b>HORS BILAN</b> (ENGAGEMENTS DONNÉS)	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Engagements de financement	7 405 072	6 592 867
Engagements de garantie	4 758 313	4 557 414

<b>PASSIF</b> (EN MILLIERS D'EUROS)	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Dettes envers les établissements de crédit	5 502 948	5 065 165
Opérations avec la clientèle	19 252 119	17 045 917
Dettes représentées par un titre	11 778	13 073
Autres passifs	252 777	29 932
Comptes de régularisation	247 465	385 159
Provisions	13 079	7 995
Dettes subordonnées	281 051	281 071
Fonds pour risques bancaires généraux	200 000	200 000
Capitaux propres hors FRBG	1 496 423	1 400 963
<i>Capital souscrit</i>	134 049	134 049
<i>Primes d'émission</i>	368 011	368 011
<i>Réserves</i>	898 482	780 482
<i>Provisions réglementées et subventions d'investissement</i>		
<i>Report à nouveau (+/-)</i>	420	378
<i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>	95 461	118 042
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>27 257 640</b>	<b>24 429 275</b>

<b>HORS BILAN</b> (ENGAGEMENTS REÇUS)	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	4 336 314	3 142 912

# Compte de résultat

(EN MILLIERS D'EUROS)	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts et produits assimilés	258 536	279 202
- Intérêts et charges assimilées	-27 845	-35 271
+ Revenus des titres à revenu variable		
+ Commissions (produits)	198 019	266 455
- Commissions (charges)	-127 402	-194 249
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	706	1 523
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0	-1
+ Autres produits d'exploitation bancaire	498	571
- Autres charges d'exploitation bancaire	-1 681	-1 231
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>300 831</b>	<b>316 999</b>
- Charges générales d'exploitation	-97 176	-100 447
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-257	-238
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>203 398</b>	<b>216 314</b>
+/- Coût du risque	-58 827	-35 736
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>144 571</b>	<b>180 578</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-29	22
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>144 542</b>	<b>180 600</b>
+/- Résultat exceptionnel	-11	123
- Impôt sur les bénéfices	-49 070	-62 681
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>95 461</b>	<b>118 042</b>



BANQUE EUROPÉENNE  
Crédit Mutuel

# 4 Notes annexes

## 4. Notes annexes

### Notes annexes aux comptes annuels

#### 1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes de la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux normes 2014-03 et 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

#### ■ CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19

Face à la crise exceptionnelle et inédite provoquée par la pandémie due au virus Covid-19, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont eu pour priorité de protéger l'ensemble de leurs collaborateurs et d'apporter un soutien maximal à leurs clients.

La banque n'a jamais cessé d'exercer son activité durant les confinements décidés par les pouvoirs publics en 2020, en adaptant ses dispositifs de fonctionnement afin d'assurer la continuité des opérations vis-à-vis de ses clients particuliers et professionnels. Les dispositifs de fonctionnement ont été adaptés au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, des recommandations et des réglementations des Autorités sanitaires et publiques. Au 31 décembre 2020, le travail sur site des salariés a repris partiellement, avec des mesures d'hygiène et de distanciation adaptées (fourniture d'équipement de protection individuel, protocole de nettoyage des locaux spécifiques, etc.), mais le recours au télétravail est privilégié dès qu'il est possible.

La banque n'a pas eu recours au chômage partiel financé par l'Etat, ni à d'autres dispositifs de soutien public liés à la crise du Covid-19.

Les dernières estimations de l'Insee sur la perte d'activité économique en France due au Covid 19 sont une baisse de -8% du PIB en 2020. Cette diminution de l'activité pourrait potentiellement avoir des répercussions immédiates ou différées sur la performance de la banque, mais leurs conséquences chiffrées ne sont pas déterminables avec pertinence à ce stade, en raison :

- de la rémanence des effets des mesures de soutien à l'économie, en particulier sur la solvabilité des clients (en 2020, les défaillances d'entreprises ont baissé et la hausse du chômage reste contenue) et sur la tenue des marchés financiers, qui n'ont connu ni crise boursière, ni de tensions sur les marchés de taux ;
- de la difficulté de mesurer objectivement les impacts possibles de l'événement sur les différentes activités de la banque qui sont également influencées par de nombreux autres facteurs (politique monétaire et niveau des taux d'intérêt, contraintes

prudentielles, situation du marché immobilier, stratégie de couverture financière de l'établissement, politique de tarification des opérations, etc., etc.),

- enfin, la durée de la crise et son aggravation toujours possible, le calendrier vaccinal et son efficacité, l'ampleur et la date de la reprise économique attendue restent autant de variables très largement inconnues.

Dans ces conditions, conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) parues sur la « Prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 », seuls les effets chiffrés jugés pertinents de l'événement doivent être fournis en annexe, selon une approche ciblée. En l'état, il n'y a pas d'éléments mesurables objectivement concernant la BECM.

#### ■ CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020 révisant le règlement ANC N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire est venu modifier la présentation de l'épargne réglementée et de certains emprunts de titres dans les états de synthèse. Ce changement de présentation n'est pas rétrospectif et ne s'applique qu'à partir des comptes de l'exercice 2020, ses effets sont présentés dans la note relative aux dépôts de la clientèle faisant l'objet d'une centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations.

#### ■ COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

La réglementation des comptes d'épargne à régime spécial (livret bleu, livret A, compte sur livret d'épargne populaire, livret de développement durable et solidaire) impose aux établissements de crédit de reverser au fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) une partie de cette collecte. Cette centralisation des dépôts se traduit alors par une créance de l'établissement collecteur sur le fonds d'épargne de la CDC.

A compter du 31 décembre 2020, dans les états de synthèse, le montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC n'est plus inscrit dans les « créances sur établissements de crédit » à l'actif du bilan, mais est présenté en déduction des encours des dépôts de la clientèle collectés par l'établissement au titre du livret bleu, du livret A, du LDDS et du compte sur LEP figurant à son passif.

#### NOTE N° 1.1 ÉVALUATION DES CRÉANCES ET DETTES ET UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rap-

portées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

#### **NOTE N° 1.2** **CRÉANCES ET RISQUE DE CRÉDIT** **CRÉANCES CLIENTÈLE**

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n° 2014-07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
- lorsque la créance, indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (Règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

- l'analyse du défaut (i.e. le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;

- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

Concernant les créances douteuses sur les professionnels de l'immobilier, l'application de ces règles conduit à tenir compte de la valeur marchande des immeubles financés dans le secteur des marchands de biens. De même, le calcul du provisionnement des opérations liées à la promotion immobilière tient compte des frais financiers supplémentaires exposés par le promoteur, en raison du ralentissement éventuel de la commercialisation des programmes.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps, à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Les encours redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette

hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrecouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec,
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre,
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes,
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

### NOTE N° 1.3 OPÉRATIONS SUR TITRES

Les postes du bilan :

- « Effets publics et valeurs assimilées »,
- « Obligations et autres titres à revenu fixe »,
- « Actions et autres titres à revenu variable »

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

#### Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée, avec des prix de marché significatifs. Ils sont enregistrés coupon couru éventuel à l'achat inclus, les frais d'acquisition étant portés en charges. A la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

#### Titres de placement

Les titres de placement sont la catégorie de classement par défaut des titres qui ne relèvent pas d'un autre classement comptable. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel par code valeur ou par

ensembles homogènes ; les titres de placement sont valorisés au cours de cotation lorsque le marché est actif, à défaut par des techniques de valorisation s'appuyant sur des transactions récentes ou des modélisations couramment utilisées par les intervenants de marché. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de transaction » ou de la catégorie « titres de placement » avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant des capacités de détention à terme nécessaires (notamment financières et juridiques). L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables (court terme et moyen terme) et les instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie actuariellement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

#### Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements de titres entre les différentes catégories comptables obéissent aux dispositions prévues par les articles 2381-1 à 2381-5 du règlement ANC 2014-07.

#### Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres don-

nés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle. En cas de prêt dit « sec » sans remise d'espèces, les titres prêtés ne figurent plus au bilan et une créance représentative de la valeur des titres prêtés est inscrite à l'actif, cette créance étant évaluée à chaque arrêté selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres. En cas d'emprunt dit « sec », les titres empruntés sont inscrits dans le portefeuille de transaction et une dette est constatée au passif, au prix de marché à la mise en place et lors des arrêts ultérieurs. Dans les états de synthèse, le montant de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif est diminué du montant des titres empruntés comptabilisés à l'actif.

#### **NOTE N° 1.4** **OPTIONS**

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat. Les gains et les pertes sur les opérations de gré à gré traitées en dehors des marchés organisés et assimilés sont enregistrés au compte de résultat lors du dénouement.

#### **NOTE N° 1.5** **AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME, TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES**

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion.

Les titres de participation et de filiales sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés au coût historique. A la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être

estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

#### **NOTE N° 1.6** **IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle, les durées de vie usuelles étant :

- logiciels : 1 à 10 ans
- constructions – gros œuvre structure : 20 à 80 ans
- constructions – équipements : 10 à 40 ans
- agencements et installations : 5 à 15 ans
- matériel de transport : 3 à 5 ans
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans
- matériel informatique : 3 à 5 ans

Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

#### **NOTE N° 1.7** **CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES**

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

**NOTE N° 1.8****CONTRATS D'ÉCHANGE (SWAPS)**

En application du règlement ANC 2014-07, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- Portefeuille (a) vers le portefeuille (b)
- Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d)
- Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

Les contrats sont inscrits à leur valeur nominale au hors bilan. La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8%. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10%.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat prorata temporis sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

**NOTE N° 1.9****ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE, INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET PRIMES DE MÉDAILLE DU TRAVAIL**

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2013-02 de l'ANC.

**Régimes de retraite des employés**

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Ces contrats de type article 83 CGI assurent le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. L'engagement relatif à ce régime est entièrement couvert par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

**Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail**

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par contrat d'assurance.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62ème anniversaire.

**NOTE N° 1.10****FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX**

Les fonds pour risques bancaires généraux sont définis comme les montants que la banque décide d'affecter à la couverture de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires.

Les montants affectés à ces fonds s'élèvent à 200 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

**NOTE N° 1.11****PROVISIONS**

Les dépréciations affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BECM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

**NOTE N° 1.12  
COMMISSIONS**

Les commissions sont généralement enregistrées à leur encaissement, à l'exception de celles rémunérant un service dans le temps, ou lorsqu'elles sont relatives aux opérations financières constatées dès la clôture de l'émission ou de leur facturation.

**NOTE N° 1.13  
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**

Avec effet au 1er janvier 2016, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) a exercé l'option pour « l'intégration fiscale mutualiste » conformément aux dispositions de l'article 223 A, 5° alinéa du Code Général des Impôts.

Le mécanisme de l'intégration fiscale permet de payer l'impôt sur les sociétés sur un résultat global obtenu en faisant la somme algébrique des résultats positifs et négatifs des différentes entités du groupe. Le groupe d'intégration fiscale de la CFCM est constitué de :

- la CFCM, société « tête d'intégration »,
- les Caisses locales et régionales qui lui sont affiliées en vertu d'un agrément d'exercice collectif délivré par le régulateur bancaire,
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et 25 de ses filiales qui ont exercé l'option pour y participer.

Par convention, chaque membre de l'intégration fiscale est tenu de verser à la CFCM, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si le membre était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les membres auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

La rubrique « Impôts sur les bénéfices » comprend :

- Le montant d'impôt sur les sociétés et de la contribution additionnelle calculé comme si la société était imposée séparément,
- La contribution additionnelle de 3% sur les revenus distribués,
- Les éventuelles régularisations afférentes aux exercices antérieurs et aux rappels d'impôt,
- La charge ou le produit d'impôt afférent aux crédits d'impôt sur prêts à taux zéro et prêts assimilés.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

**NOTE N° 1.14  
IMPLANTATIONS DANS LES ÉTATS  
OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS  
EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE ET D'ÉCHANGE  
D'INFORMATIONS EN MATIÈRE FISCALE**

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par le premier alinéa de l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

**NOTE N° 1.15  
CONSOLIDATION**

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

**NOTE N° 1.16  
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE FAISANT L'OBJET  
D'UNE CENTRALISATION AUPRÈS DU FONDS  
D'ÉPARGNE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS  
ET CONSIGNATIONS**

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Au 31 décembre 2019, le montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC s'élevait à 2 501 262,78 euros.

Montant des dépôts collectés (Livrets bleus/A, livrets de développement durable et solidaire, livrets d'épargne populaire)	Montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC (montant des dépôts centralisés)	Montant net des comptes d'épargne à régime spécial présentés au passif du bilan
<b>4 480 578,08</b>	<b>2 081 941,93</b>	<b>2 398 636,15</b>

Cette dernière n'est pas présentée en compensation des comptes d'épargne à régime spécial dans les états de synthèse 2019, mais demeure inscrite à l'actif, le changement de présentation ne s'appliquant qu'à compter de 2020.

## Notes annexes au bilan

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

### 2.1 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	TOTAL 2020	TOTAL 2019
Comptes ordinaires - actif	9 420 093	7 922 135
Comptes et prêts à terme	1 462	4 673
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Créances rattachées	7 999	7
Valeurs non imputées	2	1
Créances douteuses brutes		
Provisions pour dépréciation des créances douteuses		
<b>TOTAUX</b>	<b>9 429 556</b>	<b>7 926 816</b>

### RÉPARTITION DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS CRÉANCES RATTACHÉES)

Répartition par secteur géographique	2020 CRÉANCES SAINES	2020 CRÉANCES DOUTEUSES	2020 PROVISIONS	2019 CRÉANCES BRUTES
- France	9 421 514			7 926 764
- Europe hors France	43			45
- Autres pays				
<b>TOTAUX</b>	<b>9 421 557</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 926 809</b>

### 2.2 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	TOTAL 2020	TOTAL 2019
Comptes ordinaires - passif	112 715	83 660
Comptes et emprunts à terme	5 385 302	4 973 955
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes rattachées	1 049	3 662
Autres sommes dues	3 882	3 888
<b>TOTAUX</b>	<b>5 502 948</b>	<b>5 065 165</b>

**2.3 VENTILATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

	PRÊTS	CRÉANCES RATTACHÉES	TOTAL 2020	TOTAL 2019
Créances commerciales	93 366		<b>93 366</b>	103 017
Crédits à l'exportation	1 265		<b>1 265</b>	4 389
Crédits à l'équipement	10 773 072	14 213	<b>10 787 285</b>	10 262 194
Crédits - promoteurs	1 426 111		<b>1 426 111</b>	1 368 932
Autres crédits à l'habitat	18 818	39	<b>18 857</b>	26 536
Prêts personnels	1 869		<b>1 869</b>	2 735
Crédits de trésorerie	2 733 892	1 025	<b>2 734 917</b>	1 701 497
Autres crédits à la clientèle	1 459 583	7 719	<b>1 467 302</b>	1 442 381
Prêts participatifs				
Comptes ordinaires clientèle	622 401		<b>622 401</b>	826 701
Créances douteuses brutes - compromises	224 568		<b>224 568</b>	246 512
Créances douteuses brutes - autres	72 383	693	<b>73 076</b>	71 682
Prov. pour dépréciation des créances douteuses - compromises	-163 853		<b>-163 853</b>	-169 843
Prov. pour dépréciation des créances douteuses - autres	-22 554		<b>-22 554</b>	-22 668
Titres reçus en pension livrée				
<b>TOTAUX</b>	<b>17 240 921</b>	<b>23 689</b>	<b>17 264 610</b>	<b>15 864 065</b>

Parmi les créances douteuses, les créances compromises s'élèvent à 224 568 milliers d'euros en 2020 et font l'objet de 163 853 milliers d'euros de provisions. Le montant des crédits restructurés est de 91 863 milliers d'euros en 2020.

## 2.4 RÉPARTITION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Hors créances rattachées de 23 689 milliers d'euros	CRÉANCES SAINES	CRÉANCES DOUTEUSES	CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES	PROVISIONS CRÉANCES DOUTEUSES	PROVISIONS CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES
<b>RÉPARTITION PAR GRAND TYPE DE CONTREPARTIE 2020</b>					
Sociétés	17 044 466	70 019	220 804	21 627	161 825
Entrepreneurs individuels	11 249	1 857	2 524	718	1 329
Particuliers	30 605	507	1 240	209	699
Administrations publiques	29 165				
Administrations privées	14 892				
<b>TOTAUX</b>	<b>17 130 377</b>	<b>72 383</b>	<b>224 568</b>	<b>22 554</b>	<b>163 853</b>
<b>RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 2020</b>					
Agriculture et industries minières	80 267		2 939		2 482
Industries	2 974 273	37 442	62 026	11 181	45 055
Services aux entreprises et holding	3 311 509	11 107	43 131	2 382	25 823
Collectivités et autres services aux particuliers	1 501 864	2 354	45 848	1 351	40 685
Services financiers	2 570 128	6 803	19 740	1 865	9 640
Services immobiliers	6 457 581	9 905	21 536	5 247	12 818
Transports et communications	234 755	4 772	29 348	528	27 350
Non ventilés et autres					
<b>TOTAUX</b>	<b>17 130 377</b>	<b>72 383</b>	<b>224 568</b>	<b>22 554</b>	<b>163 853</b>
<b>RÉPARTITION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE 2020</b>					
France	13 929 464	36 264	176 033	14 081	118 176
Europe hors France	3 079 926	33 216	27 984	7 211	27 102
Autres pays	120 987	2 903	20 551	1 262	18 575
<b>TOTAUX</b>	<b>17 130 377</b>	<b>72 383</b>	<b>224 568</b>	<b>22 554</b>	<b>163 853</b>

**2.4 RÉPARTITION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (ANNÉE PRÉCÉDENTE)**

	CRÉANCES SAINES	CRÉANCES DOUTEUSES	CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES	PROVISIONS CRÉANCES DOUTEUSES	PROVISIONS CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES
Hors créances rattachées de 21 104 milliers d'euros					
<b>RÉPARTITION PAR GRAND TYPE DE CONTREPARTIE 2019</b>					
Sociétés	15 633 030	70 994	242 581	22 089	167 783
Entrepreneurs individuels	26 500	632	2 746	579	1 432
Particuliers	28 929	2	1 184		628
Administrations publiques	22 287				
Administrations privées	6 587				
<b>TOTAUX</b>	<b>15 717 333</b>	<b>71 628</b>	<b>246 511</b>	<b>22 668</b>	<b>169 843</b>

<b>RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 2019</b>					
Agriculture et industries minières	68 738	229	2 672	75	2 038
Industries	2 768 307	8 116	51 863	3 462	35 435
Services aux entreprises et holding	2 854 136	10 411	43 874	1 954	23 523
Collectivités et autres services aux particuliers	1 437 815	19 441	26 629	3 186	20 032
Services financiers	2 422 499	19 553	73 493	3 220	61 347
Services immobiliers	5 947 605	3 958	24 557	1 166	12 262
Transports et communications	172 159	9 279	20 259	9 279	13 506
Non ventilés et autres	46 074	641	3 164	326	1 700
<b>TOTAUX</b>	<b>15 717 333</b>	<b>71 628</b>	<b>246 511</b>	<b>22 668</b>	<b>169 843</b>

<b>RÉPARTITION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE 2019</b>					
France	12 446 994	46 338	226 690	11 131	156 007
Europe hors France	3 107 506	24 534	69	11 232	69
Autres pays	162 833	756	19 752	305	13 767
<b>TOTAUX</b>	<b>15 717 333</b>	<b>71 628</b>	<b>246 511</b>	<b>22 668</b>	<b>169 843</b>

**2.5 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES CLIENTÈLE**

	PROVISIONS AU 31.12.19	DOTATIONS	REPRISES	AUTRES MOUVEMENTS	PROVISIONS AU 31.12.20
Dépréciation des créances douteuses – crédits	184 261	68 122	71 459	-1 113	<b>179 811</b>
Actualisation des dépréciations sur prêts	6 437	2 758	4 120	-120	<b>4 955</b>
Dépréciation des créances douteuses – intérêts	1 812	296	455	-13	<b>1 640</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>192 510</b>	<b>71 176</b>	<b>76 034</b>	<b>-1 246</b>	<b>186 406</b>

## 2.6 VENTILATION DES EXPOSITIONS SUR LE SECTEUR IMMOBILIER

Le montant total des créances brutes et des engagements non pondérés enregistrés en hors bilan (y compris Crédit bail immobilier et dérivés de taux) concernant le financement des professionnels de l'immobilier est de 12 204,85 millions d'euros en 2020 (11 798,34 millions d'euros en 2019).

Le montant total se répartit ainsi :

	2020	2019
<b>Forme d'engagement :</b>		
Crédits bruts inscrits au bilan	54 %	53 %
Engagements hors-bilan	46 %	47 %
– dont engagements de financement	30 %	28 %
– dont engagements de garantie	15 %	17 %
– dont engagements de crédit-bail immobilier	1 %	2 %
<b>Type de bénéficiaire :</b>		
Promoteurs et Aménageurs Fonciers + SEM	30 %	31 %
Marchands de biens	7 %	6 %
Grandes foncières cotées	22 %	25 %
Investisseurs et autres sociétés foncières	23 %	20 %
Financements spécialisés immobilier	19 %	18 %
<b>Type de produits :</b>		
Immobilier résidentiel	37 %	37 %
Bureaux	35 %	35 %
Locaux commerciaux	18 %	19 %
Locaux d'activité	4 %	3 %
Autres	6 %	6 %
<b>Localisation géographique immobilier logement :</b>		
France	94 %	93 %
Reste de l'UE	6 %	7 %
Reste du monde	0 %	0 %
<i>En millions d'euros</i>	<b>MONTANTS 2020</b>	<b>MONTANTS 2019</b>
Encours douteux	56,0	53,4
Provisions	37,5	29,7
Taux de provision	67 %	56 %

**2.7 VENTILATION DES CRÉANCES ET DETTES SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

ACTIF 2020	INFÉRIEURE OU ÉGALE À TROIS MOIS	DE TROIS MOIS À UN AN	DE UN AN À 5 ANS	PLUS DE CINQ ANS ET À DURÉE INDÉTERMINÉE	INTÉRÊTS COURUS ET ÉCHUS	TOTAL
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>						
À vue	9 420 098					<b>9 420 098</b>
À terme	1 075	47	256	81	7 999	<b>9 458</b>
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>						
Créances commerciales	93 173	193				<b>93 366</b>
Autres concours à la clientèle	3 230 548	2 682 529	6 658 919	3 953 627	23 209	<b>16 548 832</b>
Comptes ordinaires débiteurs	621 930				481	<b>622 411</b>
Titres reçus en pension livrée						
Prêts participatifs clientèle						
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>			10 396			<b>10 396</b>
<i>dont titres de transaction</i>						
<b>ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE</b>				19		<b>19</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>13 366 825</b>	<b>2 682 769</b>	<b>6 669 571</b>	<b>3 953 727</b>	<b>31 689</b>	<b>26 704 581</b>

Les comptes ordinaires douteux sont considérés comme étant immédiatement exigibles.

Les autres créances douteuses sont considérées comme étant remboursables dans le délai le plus éloigné.

Les crédits à durée indéterminée accordés à la clientèle s'élèvent au 31.12.2020 à 111 014 milliers d'euros.

PASSIF 2020	INFÉRIEURE OU ÉGALE À TROIS MOIS	DE TROIS MOIS À UN AN	DE UN AN À 5 ANS	PLUS DE CINQ ANS ET À DURÉE INDÉTERMINÉE	INTÉRÊTS COURUS ET ÉCHUS	TOTAL
<b>DETTE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>						
À vue	116 597					<b>116 597</b>
À terme	281 754	367 916	4 152 525	583 108	1 048	<b>5 386 351</b>
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>						
Comptes d'épargne à régime spécial						
À vue	194 014					<b>194 014</b>
À terme	742 598		149	13	22	<b>742 782</b>
Autres dettes						
À vue	8 278 019					<b>8 278 019</b>
À terme	2 758 892	5 739 060	1 529 464	2 228	7 660	<b>10 037 304</b>
<b>DETTE REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>						
Bons de caisse						
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 000	500	2 050	8 150	78	<b>11 778</b>
Emprunts obligataires						
Autres dettes représentées par un titre						
<b>DETTE SUBORDONNÉES</b>				281 000	51	<b>281 051</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>12 372 874</b>	<b>6 107 476</b>	<b>5 684 188</b>	<b>874 499</b>	<b>8 859</b>	<b>25 047 896</b>

## VENTILATION DES CRÉANCES ET DETTES SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE (ANNÉE PRÉCÉDENTE)

ACTIF 2019	INFÉRIEURE OU ÉGALE À TROIS MOIS	DE TROIS MOIS À UN AN	DE UN AN À 5 ANS	PLUS DE CINQ ANS ET À DURÉE INDÉTERMINÉE	INTÉRÊTS COURUS ET ÉCHUS	TOTAL
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>						
À vue	7 922 136					<b>7 922 136</b>
À terme	1 615	96	313	2 649	7	<b>4 680</b>
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>						
Créances commerciales	102 655	368				<b>103 023</b>
Autres concours à la clientèle	2 871 049	1 311 615	6 351 708	4 367 582	21 082	<b>14 923 036</b>
Comptes ordinaires débiteurs	837 984				22	<b>838 006</b>
Titres reçus en pension livrée						
Prêts participatifs clientèle						
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>			40 075			<b>40 075</b>
<i>dont titres de transaction</i>						
<b>ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE</b>				20		<b>20</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>11 735 439</b>	<b>1 312 079</b>	<b>6 392 096</b>	<b>4 370 251</b>	<b>21 111</b>	<b>23 830 976</b>

Les comptes ordinaires douteux sont considérés comme étant immédiatement exigibles.

Les autres créances douteuses sont considérées comme étant remboursables dans le délai le plus éloigné.

Les crédits à durée indéterminée accordés à la clientèle s'élevaient au 31.12.2019 à 114 339 milliers d'euros.

PASSIF 2019	INFÉRIEURE OU ÉGALE À TROIS MOIS	DE TROIS MOIS À UN AN	DE UN AN À 5 ANS	PLUS DE CINQ ANS ET À DURÉE INDÉTERMINÉE	INTÉRÊTS COURUS ET ÉCHUS	TOTAL
<b>DETTE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>						
À vue	87 549					<b>87 549</b>
À terme	542 046	698 093	3 176 122	557 693	3 662	<b>4 977 616</b>
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>						
Comptes d'épargne à régime spécial						
À vue	215 884					<b>215 884</b>
À terme	1 473 549		256	88	22	<b>1 473 915</b>
Autres dettes						
À vue	6 450 755					<b>6 450 755</b>
À terme	3 008 506	3 419 474	2 470 772	400	6 211	<b>8 905 363</b>
<b>DETTE REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>						
Bons de caisse						
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		1 800	1 800	9 400	73	<b>13 073</b>
Emprunts obligataires						
Autres dettes représentées par un titre						
<b>DETTE SUBORDONNÉES</b>				281 000	71	<b>281 071</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>11 778 289</b>	<b>4 119 367</b>	<b>5 648 950</b>	<b>848 581</b>	<b>10 039</b>	<b>22 405 226</b>

## 2.8 PORTEFEUILLE TITRES : VENTILATION ENTRE PORTEFEUILLE TRANSACTION, PLACEMENT ET INVESTISSEMENT

	PORTEFEUILLE DE TRANSACTION	PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	TOTAL 2020	TOTAL 2019
Effets publics et valeurs assimilées					
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Actions et autres titres à revenu variable		19		19	20
Actions propres					
<b>TOTAUX</b>		<b>19</b>		<b>19</b>	<b>20</b>

## 2.9 PORTEFEUILLE TITRES : VENTILATION SELON LA COTATION

	TITRES COTÉS	TITRES NON COTÉS	TOTAL 2020	TOTAL 2019
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable		19	19	20
Actions propres				
<b>TOTAUX</b>		<b>19</b>	<b>19</b>	<b>20</b>

## 2.10 SOCIÉTÉS À RESPONSABILITÉ ILLIMITÉE DANS LESQUELLES L'ÉTABLISSEMENT EST ASSOCIÉ

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	FORME JURIDIQUE
<b>FONCIÈRE DU CRÉDIT MUTUEL</b>	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
<b>SCI RHIN ET DANUBE</b>	LYON	Société Civile Immobilière

**2.11 FONDOS PROPRES**

	MONTANT 2019	AFFECTATION RÉSULTAT	VARIATIONS 2020	MONTANT 2020
Capital	134 049			134 049
Prime d'émission	368 011			368 011
Réserve légale	13 405			13 405
Réserve statutaire	764 834	118 000		882 834
Autres réserves et provisions réglementées	2 244			2 244
Report à nouveau	378	42		420
Résultat	118 042	-118 042	95 461	95 461
Dividende versé				
<b>TOTAUX</b>	<b>1 400 963</b>		<b>95 461</b>	<b>1 496 424</b>
Fonds pour risques bancaires généraux – FRBG	200 000			200 000
<b>TOTAL DES FONDOS PROPRES</b> (y compris FRBG)	<b>1 600 963</b>		<b>95 461</b>	<b>1 696 424</b>

Le capital social se compose de 6 702 446 actions d'une valeur nominale de 20 euros chacune.  
Toutes les actions sont des actions ordinaires, chacune ayant un droit de vote et ouvrant droit au même dividende.

**2.12 FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT ET FONDOS COMMERCIAUX**

	MONTANT 2020	MONTANT 2019
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT</b>		
<b>FONDOS COMMERCIAUX</b>	<b>1 040</b>	1 069
<b>TOTAUX</b>	<b>1 040</b>	<b>1 069</b>

**2.13 CRÉANCES ÉLIGIBLES AU REFINANCEMENT D'UNE BANQUE CENTRALE**

Le montant des créances clientèle éligibles au refinancement de la banque centrale est de 1 659 536 milliers d'euros au 31.12.2020.

**2.14 INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR OU À PAYER**

<b>ACTIF</b>	<b>INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR 2020</b>	<b>INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR 2019</b>
Caisse, banques centrales		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit		
À vue		
À terme	7 999	7
Créances sur la clientèle		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	23 689	21 104
Comptes ordinaires débiteurs		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Promotion immobilière		
Participations et activités de portefeuille		
Parts dans les entreprises liées		
<b>TOTAUX</b>	<b>31 688</b>	<b>21 111</b>
<b>PASSIF</b>	<b>INTÉRÊTS COURUS À PAYER 2020</b>	<b>INTÉRÊTS COURUS À PAYER 2019</b>
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit		
À vue		
À terme	4 521	3 662
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>		
Comptes d'épargne à régime spécial		
À vue		
À terme		
Autres dettes		
À vue		
À terme	7 684	6 234
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	78	73
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	51	71
<b>TOTAUX</b>	<b>12 334</b>	<b>10 040</b>

**2.15** POSTES "AUTRES ACTIFS" ET "AUTRES PASSIFS"

<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>MONTANT 2020</b>	<b>MONTANT 2019</b>
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Débiteurs divers	<b>25 088</b>	10 294
Succursales territoriales		
Avoirs en or et métaux précieux		
Autres stocks et assimilés		
Autres emplois divers		
<b>TOTAUX</b>	<b>25 088</b>	<b>10 294</b>

<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>MONTANT 2020</b>	<b>MONTANT 2019</b>
Instruments conditionnels vendus		
Dettes de titres de transaction		
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Versements restant à effectuer sur titres non libérés		
Créditeurs divers	<b>252 777</b>	29 932
<b>TOTAUX</b>	<b>252 777</b>	<b>29 932</b>

**2.16** COMPTES DE RÉGULARISATION

<b>ACTIF</b>	<b>MONTANT 2020</b>	<b>MONTANT 2019</b>
Siège et succursale – réseau		
Comptes d'encaissement	15 167	26 080
Comptes d'ajustement		
Comptes d'écarts		
Pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués	28	38
Pertes à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués		
Charges à répartir	1 442	1 731
Charges constatées d'avance	757	
Produits à recevoir	12 924	7 224
Comptes de régularisation divers	404 774	469 581
<b>TOTAUX</b>	<b>435 092</b>	<b>504 654</b>
<b>PASSIF</b>	<b>MONTANT 2020</b>	<b>MONTANT 2019</b>
Siège et succursale - réseau		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement		
Comptes d'ajustement		
Comptes d'écarts		
Gains potentiels sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués		
Gains à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués		
Produits constatés d'avance	1 514	1 989
Charges à payer	22 216	20 646
Comptes de régularisation divers	223 734	362 524
<b>TOTAUX</b>	<b>247 464</b>	<b>385 159</b>

**2.17 PROVISIONS**

	MONTANT 2020	DOTATIONS	REPRISES	AUTRES MOUVEMENTS	MONTANT 2019
Charges de retraite					
Risques d'exécution d'engagement par signature	5 685	1 136	2 577	-4	7 130
Risques sur opérations de promotion immobilière					
Provisions pour risques-pays					
Provisions pour impôt					
Provisions pour risques	419				419
Intérêts et charges assimilées	6 972	6 823	294		443
Autres provisions	3				3
<b>TOTAUX</b>	<b>13 079</b>	<b>7 959</b>	<b>2 871</b>	<b>-4</b>	<b>7 995</b>

**2.18 ÉPARGNE LOGEMENT**

	SOLDE 2020	SOLDE 2019	PROVISIONS 2019	PROVISIONS 2019
Plans d'épargne logement	823	859	3	3
Comptes d'épargne logement	2	2		
Prêts épargne logement				
<b>TOTAUX</b>	<b>825</b>	<b>861</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

**2.19** CONTRE-VALEUR EN EUROS DE L'ACTIF ET DU PASSIF EN DEVISES HORS ZONE EURO

<b>ACTIF</b>	<b>MONTANT 2020 DEVISES HORS ZONE EURO</b>	<b>MONTANT 2019 DEVISES HORS ZONE EURO</b>
Caisse, banques centrales	2	6 690
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	103 848	65 659
Créances sur la clientèle	213 380	282 258
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	15	16
Promotion immobilière		
Participations et activités de portefeuille		
Parts dans les entreprises liées		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Autres actifs		41
Comptes de régularisation	59	3 331
<b>TOTAL ACTIVITÉ DEVISES</b>	<b>317 304</b>	<b>357 995</b>
<b>Pourcentage du total actif</b>	<b>1,30 %</b>	<b>1,47 %</b>
<b>PASSIF</b>	<b>MONTANT 2020 DEVISES HORS ZONE EURO</b>	<b>MONTANT 2019 DEVISES HORS ZONE EURO</b>
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit	194 656	238 934
Comptes créditeurs de la clientèle	122 584	113 227
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs		6
Comptes de régularisation	25	5 785
Provisions pour risques et charges	39	43
Dettes subordonnées		
<b>TOTAL ACTIVITÉ DEVISES</b>	<b>317 304</b>	<b>357 995</b>
<b>Pourcentage du total passif</b>	<b>1,30 %</b>	<b>1,47 %</b>

**2.20** AVOIRS DÉPOSÉS À LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ET COMPTES INACTIFS  
(R. 312-21 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

La loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les informations suivantes, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier :  
451 comptes pour 2 179 851,06 euros.
- Nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L.312-20 du code monétaire et financier :  
5 comptes pour 32 648,19 euros déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

**2.21** MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	VALEUR BRUTE AU 31.12.20	ACQUISITIONS	CESSIONS	VALEUR BRUTE AU 31.12.19
Immobilisations financières	13 719	292		13 427
Immobilisations corporelles :				
– d'exploitation	4 982	169	561	5 374
– hors exploitation	223			223
Immobilisations incorporelles :				
– d'exploitation	1 192	6	92	1 278
– hors exploitation				
<b>TOTAUX</b>	<b>20 116</b>	<b>467</b>	<b>653</b>	<b>20 302</b>

**2.22** AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISÉ

AMORTISSEMENTS	AMORTISSEMENTS AU 31.12.20	DOTATIONS	REPRISES	AMORTISSEMENTS AU 31.12.19
Immobilisations financières				
Immobilisations corporelles :				
– d'exploitation	3 838	221	495	4 112
– hors exploitation	168			168
Immobilisations incorporelles :				
– d'exploitation	152	35	92	209
– hors exploitation				
<b>TOTAUX</b>	<b>4 158</b>	<b>256</b>	<b>587</b>	<b>4 489</b>

PROVISIONS	PROVISIONS AU 31.12.20	DOTATIONS	REPRISES	PROVISIONS AU 31.12.19
Immobilisations financières				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations incorporelles				
<b>TOTAUX</b>				

## Notes annexes au hors bilan

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

**3.1 ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE D'ENGAGEMENTS**

	MONTANT 2020	MONTANT 2019
Valeurs affectées en garantie d'opérations sur marchés à terme	néant	néant
Autres valeurs affectées en garantie	néant	néant
<b>TOTAUX</b>		

**3.2 OPÉRATIONS À TERME EN DEVISES NON ENCORE DÉNOUÉES À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN**

	MONTANT 2020		MONTANT 2019	
Opérations de change à terme	néant	néant	néant	néant
– Euros à recevoir contre devises à livrer				
– Devises à recevoir contre euros à livrer				
– Devises à recevoir contre devises à livrer				
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés d'instruments de cours de change	néant	néant	néant	néant
Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de cours de change	néant	néant	néant	néant

**3.3 AUTRES OPÉRATIONS À TERME NON ENCORE DÉNOUÉES À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN**

	MONTANT 2020	MONTANT 2019
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés d'instruments de taux d'intérêt	néant	néant
Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de taux d'intérêt	<b>1 291 558</b>	1 693 858
<b>• Opérations fermes de couverture</b>	<b>1 291 558</b>	1 693 858
<i>dont : – swaps euros de couverture</i>	<b>1 291 558</b>	1 693 858
– achat de FRA couverture		
– vente de FRA couverture		
<b>• Opérations conditionnelles de couverture</b>		néant
<i>dont : – achat CAP FLOOR couverture</i>		
– vente CAP FLOOR couverture		
<b>• Autres opérations fermes</b>		néant
<i>dont : – swaps euros de spéculation</i>		
– achat de FRA spéculation		
– vente de FRA spéculation		
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés d'autres instruments que les instruments de taux d'intérêt et de cours de change		néant
Opérations effectuées de gré à gré sur d'autres instruments que les instruments de taux d'intérêt et de cours de change		néant

### 3.4 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Valeur de marché (en milliers d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Compte individuels				
Risques de taux – comptabilité de couverture (micro et macro)				
– Instruments conditionnels ou optionnels				
– Instruments fermes autres que swaps				
– IRS	<b>14 614</b>	842	16 478	431
Risques de taux - hors comptabilité de couverture				
– Instruments conditionnels ou optionnels				
– Instruments fermes autres que swaps				
– IRS				
Risques de change				
– Instruments conditionnels ou optionnels				
– Instruments fermes autres que swaps				
– swaps				
Risques de crédit				
– CDS				
Autres risques				
– Instruments conditionnels ou optionnels				
– Instruments fermes autres que swaps				
– swaps				

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n° 2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers.

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à leur valeur de marché, ou à défaut par l'application de modèles de marché.

## Notes annexes au compte de résultat

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

**4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS**

<b>PRODUITS</b>	<b>PRODUITS 2020</b>	<b>PRODUITS 2019</b>
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	-39 183	-17 189
Produits sur opérations avec la clientèle	230 907	230 624
Produits sur obligations ou autres titres à revenu fixe	84	
Produits sur prêts subordonnés		
Autres produits à caractère d'intérêts	66 638	65 810
Dotations / reprises de provisions relatives aux intérêts	90	-43
<b>TOTAUX</b>	<b>258 536</b>	<b>279 202</b>

<b>CHARGES</b>	<b>CHARGES 2020</b>	<b>CHARGES 2019</b>
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-12 867	-22 465
Charges sur opérations avec la clientèle	-12 904	-10 862
Charges sur obligations ou autres titres à revenu fixe	-263	-260
Charges sur emprunts subordonnés	-1 600	-1 469
Autres charges à caractère d'intérêts	-212	-215
<b>TOTAUX</b>	<b>-27 846</b>	<b>-35 271</b>

**4.2 REVENU DES TITRES À REVENU VARIABLE**

	<b>MONTANT 2020</b>	<b>MONTANT 2019</b>
Revenus des actions et autres titres à revenu variable de placement		
Revenus des titres participations et de filiales		
Revenus des titres de l'activité de portefeuille		
<b>TOTAUX</b>		

**4.3 COMMISSIONS**

<b>PRODUITS</b>	<b>PRODUITS 2020</b>	<b>PRODUITS 2019</b>
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit		
Commissions sur opérations avec la clientèle	<b>46 096</b>	46 463
Commissions relatives aux opérations sur titres	<b>1</b>	1
Commissions sur opérations de change	<b>185</b>	208
Commissions sur engagements titres		
Commissions relatives aux opérations sur instruments financiers à terme		
Commissions sur prestations de services pour le compte de tiers	<b>140 465</b>	208 059
Autres commissions d'exploitation bancaire	<b>5 690</b>	6 413
Commissions sur activités non bancaires	<b>5 582</b>	5 311
<b>TOTAUX</b>	<b>198 019</b>	<b>266 455</b>
<b>CHARGES</b>	<b>CHARGES 2020</b>	<b>CHARGES 2019</b>
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	<b>-6</b>	-1
Commissions sur opérations avec la clientèle	<b>-2 627</b>	-3 114
Commissions relatives aux opérations sur titres	<b>-1 211</b>	-202
Commissions sur opérations de change		
Commissions sur opérations hors-bilan		
Commissions sur engagements sur titres		
Commissions relatives aux opérations sur instruments financiers à terme		
Commissions sur prestations de services pour le compte de tiers	<b>-123 540</b>	-190 913
Autres commissions d'exploitation bancaire	<b>-18</b>	-19
<b>TOTAUX</b>	<b>-127 402</b>	<b>-194 249</b>

**4.4 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION**

	MONTANT 2020	MONTANT 2019
Gains sur titres de transaction		
Gains sur opérations de change	706	1 523
<b>TOTAUX</b>	<b>706</b>	<b>1 523</b>

**4.5 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS**

	MONTANT 2020	MONTANT 2019
Gains / pertes sur titres de placement		-1
<b>TOTAUX</b>		<b>-1</b>

**4.6 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

	MONTANT 2020	MONTANT 2019
Revenus des immeubles		
Récupérations frais sur clients		
Autres produits	498	571
<b>TOTAUX</b>	<b>498</b>	<b>571</b>

**4.7 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

	MONTANT 2020	MONTANT 2019
Dotations aux amortissements		
Frais de télétransmission	-889	-852
Cotisations fonds de garantie		
Autres charges	-792	-379
<b>TOTAUX</b>	<b>-1 681</b>	<b>-1 231</b>

#### 4.8 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	MONTANT 2020	MONTANT 2019
Salaires et traitements	-29 534	-28 736
Charges sociales	-11 772	-11 355
Intéressement et participation des salariés	-2 544	-2 921
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-3 892	-3 436
Autres impôts et taxes	-15 891	-14 115
Services extérieurs	-33 542	-39 884
Dot. / Reprises de provisions sur charges générales d'exploitation		
<b>TOTAUX</b>	<b>-97 175</b>	<b>-100 447</b>

Les rémunérations perçues par les dirigeants de la BECM peuvent comporter une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC.

Elles peuvent se composer d'une partie fixe et d'une partie variable. Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants à partir des propositions des comités de rémunérations des organes délibérants concernés. Les dirigeants peuvent également bénéficier des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du Groupe.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital des entités sous contrôle du Groupe ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du Groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le Groupe.

Les dirigeants de la BECM peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du Groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Dans ce cadre, les montants globaux des rémunérations et indemnités de toutes natures versées aux dirigeants de la BECM membres rémunérés des organes exécutif et délibérant se sont élevés à 1 050 108 euros en 2020.

**4.9 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	MONTANT 2020	MONTANT 2019
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	-257	-238
Dotations aux provisions sur immobilisations incorporelles		
<b>TOTAUX</b>	<b>-257</b>	<b>-238</b>

**4.10 COÛT DU RISQUE**

	MONTANT 2020	MONTANT 2019
Dotations aux provisions liées à des créances	-133 780	-53 119
Créances irrécouvrables	-50 626	-5 874
Reprises de provisions liées à des créances	124 172	21 001
Récupération des créances amorties	3	215
Dotations aux provisions liées à des opérations de hors bilan	-1 172	-2 910
Dotations aux provisions liées à d'autres risques et charges		
Reprises de provisions liées à des opérations de hors bilan	2 577	4 951
Reprises de provisions liées à d'autres risques et charges		
<b>TOTAUX</b>	<b>-58 826</b>	<b>-35 736</b>

**4.11 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS**

	MONTANT 2020	MONTANT 2019
Pertes sur immobilisations corporelles		
Pertes sur titres d'investissement		
Pertes sur titres de participation		
Gains sur cessions d'immobilisations incorporelles		
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles	-28	-22
Gains sur titres d'investissement		
Gains sur titres de participation		
<b>TOTAUX</b>	<b>-28</b>	<b>-22</b>

**4.12** RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	MONTANT 2020	MONTANT 2019
Charges exceptionnelles	-23	
Produits exceptionnels	12	123
Résultat snc		
Autres dotations pour charges exceptionnelles		
Autres reprises pour charges exceptionnelles		
<b>TOTAUX</b>	<b>-11</b>	<b>123</b>

**4.13** IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

	MONTANT 2020	MONTANT 2019
Impôt sur les sociétés afférent au résultat ordinaire	-45 813	-58 200
Impôt sur les sociétés afférent au résultat exceptionnel	330	1 636
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	9	12
Provisions pour redressement fiscal		
Impôt étranger	-3 596	-6 129
Redressements fiscaux / dégrèvements		
<b>TOTAUX</b>	<b>-49 070</b>	<b>-62 681</b>

**4.14** FRBG ET PROVISION POUR INVESTISSEMENT

	MONTANT 2020	MONTANT 2019
Dotations FRBG (Fonds pour Risques Bancaires Généraux)		
Provisions pour investissement		
<b>TOTAUX</b>		

## Renseignements concernant les filiales et participations

	CAPITAL AU DERNIER BILAN	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL ET LE RÉSULTAT AU DERNIER BILAN	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENU AU 31.12.2020 EN %
<b>A) RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR COMPTABLE BRUTE EXCÈDE 1 % DE NOTRE CAPITAL, À SAVOIR 1 340 489 €</b>			
<b>1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu par notre société)</b>			
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	12 643 000		99,99
<b>2. Participations (de 10 à 50 % du capital détenu par notre société)</b>			
Néant			
<b>3. Autres titres de participations (le capital détenu par notre société est inférieur à 10 %)</b>			
Néant			
<b>B) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>			
<b>1. Filiales non reprises au paragraphe A</b>			
<b>A</b> Filiales françaises (ensemble)	38 112		99,96
dont SNC Foncière du Crédit Mutuel, Strasbourg	38 112		
<b>B</b> Filiales étrangères (ensemble)			
Néant			
<b>2. Participations non reprises au paragraphe A</b>			
<b>A</b> Participations françaises (ensemble)			
Néant			
<b>B</b> Participations étrangères (ensemble)			
Néant			
<b>3. Autres titres de participations non repris au paragraphe A</b>			
<b>A</b> Autres titres détenus dans les sociétés françaises (ensemble)			
<b>B</b> Autres titres détenus dans les sociétés étrangères (ensemble)			

VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS AU 31/12/2020		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA BANQUE ET NON REMBOURSÉS AU 31/12/2020	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS FOURNIS PAR LA BANQUE AU 31/12/2020	CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE 31/12/2020	BÉNÉFICE NET OU PERTE (-) DU DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA BANQUE 31/12/2020	OBSERVATIONS EXERCICE CLOS LE :
BRUTE	NETTE						
12 642 900	12 642 900	0	0		2 648 344	0	31/12/2020
38 097	38 097	564 917	0		9 179	0	
38 097	38 097	564 917	0		9 179	0	31/12/2020
5 845	5 845	0	0			0	
0	0	0	0			0	



**BANQUE EUROPÉENNE**  
**Crédit Mutuel**

# 5 Résultats financiers

(-33)	(+156)	(-60)
MBB	WFF	HJM
3.320	712	134
(-120)	(+12)	(+5)



# Résultats financiers de la société

en euros	2016	2017	2018	2019	2020
<b>1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
<b>A</b> Capital social	129 573 460,00	134 048 920,00	134 048 920,00	134 048 920,00	<b>134 048 920,00</b>
<b>B</b> Nombre d'actions ordinaires existantes	6 478 673	6 702 446	6 702 446	6 702 446	<b>6 702 446</b>
<b>C</b> Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
<b>D</b> Nombre maximal d'actions futures à créer					
– Par conversion d'obligations					
– Par exercice de droits de souscription					
<b>2. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
<b>A</b> Produit net bancaire, produit du portefeuille titres et divers	331 967 901,86	290 673 902,06	298 044 817,35	316 999 235,19	<b>300 830 578,95</b>
<b>B</b> Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	230 920 567,90	181 092 717,23	199 481 534,87	211 291 174,65	<b>159 943 199,23</b>
<b>C</b> Impôt sur les bénéfices	77 279 599,13	58 391 301,06	61 316 597,71	62 681 065,82	<b>49 069 716,66</b>
<b>D</b> Participation des salariés due au titre de l'exercice	530 871,49	525 555,93	528 872,71	574 651,02	<b>623 115,42</b>
<b>E</b> Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	105 579 537,51	99 835 011,94	109 853 434,02	118 041 619,96	<b>95 461 388,40</b>
<b>F</b> Résultat distribué	43 675 586,95	34 963 638,74	0,00	0,00	<b>0,00</b>
<b>3. RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
<b>A</b> Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	25,38	18,23	20,54	22,09	<b>16,45</b>
<b>B</b> Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	17,50	14,90	16,39	17,61	<b>14,24</b>
<b>C</b> Dividende attribué à chaque action	7,24	5,29	0,00	0,00	<b>0,00</b>
<b>4. PERSONNEL</b>					
<b>A</b> Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	408	408	399	423	<b>431</b>
<b>B</b> Montant de la masse salariale de l'exercice	24 634 260,24	25 004 776,10	25 338 628,28	26 853 920,27	<b>27 903 983,31</b>
<b>C</b> Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales)	10 674 550,53	10 358 193,91	11 026 623,37	11 355 217,87	<b>11 772 191,80</b>

---

**BANQUE EUROPÉENNE**  
**Crédit  Mutuel**

---

BECM – Société par actions simplifiée au capital de 134 048 920 €  
RCS Strasbourg 379 522 600 – Code APE 6419Z – N° TVA intracommunautaire : FR 48 379 522 600  
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67913 Strasbourg Cedex 9 – France  
Tél. : +33 (0)3 88 14 74 74 – Télécopie : +33 (0)3 88 14 75 10  
E-mail : [becm@becm.fr](mailto:becm@becm.fr) – Site Internet : [www.becm.fr](http://www.becm.fr) – ORIAS N° 07 025 384  
Code SWIFT : CMCI FR 2A

